

UCL

Université
catholique
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)

Transferts monétaires dans l'aide humanitaire

Viabilité en situation d'urgence et vision d'avenir des e-transferts

Mémoire réalisé par
Romain Gilson

Promotrice
Pr. Catherine Gourbin

Lecteur
Jan Weuts

Année académique 2017 – 2018
Master complémentaire en action humanitaire internationale

A. Déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Romain Gilson

B. Résumé

Les transferts monétaires sont des techniques de plus en plus utilisées dans l'assistance humanitaire globale. Il s'avère en effet que donner de l'argent directement aux personnes vulnérables comprend une série de gains comparé à l'aide humanitaire en nature. D'autre part, avec la mondialisation et la digitalisation, de plus en plus de personnes sont connectées. Cela a donné lieu à l'émergence de nouvelles techniques, les transferts électroniques aux bénéficiaires, basés sur les téléphones mobiles ou les cartes bancaires.

En vue de toujours améliorer l'action humanitaire, étudier ces phénomènes semble pertinent. Ce mémoire souhaite donc apporter des éléments de réponses à deux questions et se décompose en deux parties. D'une part, est-ce que les transferts monétaires sont adaptés aux situations les plus urgentes ?

Il a pu être exposé que, bien que disposant d'une pléthore d'avantages comparés l'aide en nature, les transferts monétaires ne s'appliquaient que très difficilement aux catastrophes à développement rapide, telles que des tremblements de terre ou des coups d'État. La situation lors d'événements pareils est trop peu stable que pour permettre aux programmes de transferts monétaires de s'appliquer. En revanche, ils sont bien adaptés aux catastrophes à développement lent ou des calamités cycliques (sécheresse, inondation), ou à la période de réhabilitation des catastrophes à développement court.

La deuxième question adressée dans ce mémoire concernait les e-transferts : est-ce que ceux-ci sont l'avenir de l'humanitaire ?

Ce type de transferts comportent beaucoup de bénéfices vis-à-vis des transferts monétaires manuels, notamment la préférence des bénéficiaires. Toutefois, comme ces derniers, il existe trop de situations où ils ne sont pas pertinents. Il a été établi dans le cadre de ce mémoire qu'il serait compliqué de ne plus utiliser l'aide humanitaire en nature, celle-ci intervenant bien juste après des catastrophes. Néanmoins, les e-transferts constituent une solution prometteuse concernant les programmes de transferts monétaires. Il semble donc nécessaire de continuer à expérimenter ces méthodes, toujours dans l'objectif de subvenir au mieux aux besoins des personnes démunies.

C. Remerciements

Ce mémoire est le fruit d'un travail personnel réalisé durant l'année académique 2017-2018.

Cependant, celui-ci n'aurait pas pu voir le jour sans plusieurs personnes, qui ont été importantes pour la réalisation de l'ensemble de ce projet. Ainsi, je souhaite remercier vivement :

Catherine Gourbin, pour avoir accepté d'être ma promotrice de mémoire,

Jan Weuts, pour avoir accepté d'être lecteur de ce mémoire,

De manière plus indirecte, les différents professeurs du programme du Master Complémentaire en Action Humanitaire International, pour m'avoir apporté de nombreuses connaissances, compétences et notions de l'aide humanitaire et sciences humaines, et ainsi avoir contribué à un élargissement de ma vision de pensée,

Lola Mersch, pour m'avoir soutenu et encouragé dans les moments parfois compliqués de la rédaction d'un mémoire.

Finalement, je souhaiterais adresser un remerciement particulier à mes parents pour m'avoir soutenu, aidé et supporté durant l'élaboration de ce projet d'études complémentaires et ce mémoire.

D. Table des matières

A.	Déontologie	3
B.	Résumé	5
C.	Remerciements	7
D.	Table des matières	8
E.	Liste des figures et tableaux	10
F.	Liste des abréviations	11
1	Introduction	12
2	Base des transferts monétaires.....	14
2.1	Définitions et objectifs	14
2.2	Avantages et inconvénients	17
2.2.1	Transferts monétaires	18
2.2.2	Coupons	23
2.2.3	Cash for work.....	26
2.3	Mise en place.....	30
2.3.1	Processus	30
2.3.2	Arbre décisionnel	31
2.3.3	Montants et fréquences	36
2.3.4	Mixages des pratiques	37
2.4	Communauté internationale	38
2.5	Quelques chiffres.....	39
3	Transferts monétaires et situations d'urgence	42
4	E-transferts.....	45
4.1	Mécanisme.....	46
4.2	Types de e-transferts	48
4.2.1	Cartes.....	49
4.2.1.1	Cartes à bandes magnétiques	49

4.2.1.2	Cartes à puces (<i>Contact card</i>).....	50
4.2.1.3	Cartes sans contact (<i>Contactless</i>)	51
4.2.2	Téléphones mobiles.....	52
4.2.2.1	Transferts d'argent par mobile.....	52
4.2.2.2	Tickets mobiles	54
4.2.2.3	Coupon par mobile.....	55
4.2.3	E-coupons.....	56
4.2.4	Résumé des caractéristiques.....	57
4.3	Limites	58
4.4	Bénéfices	65
4.5	Utilisation	70
5	E-transferts : avenir de l'humanitaire ?	72
6	Conclusion	74
7	Bibliographie	77

E. Liste des figures et tableaux

Liste des figures

Figure 1 - Cycle d'organisation d'un PTM (Juillard et al., 2013).....	30
Figure 2 - Arbre décisionnel des PTM (Crozet et al., 2014).....	33
Figure 3 - Répartition par pays ciblés par des PTM en 2016 (GHA, 2017)	40
Figure 4 - Répartition des bailleurs de fonds des PTM en 2015 (Spencer et al., 2016)	41
Figure 5 - Comparaison des conditions d'implémentation d'un PTM (Harvey, 2005)	42
Figure 6 – Comparaison paiement physique – numérique des PTM (Emmett, 2012)46	
Figure 7 - Types de e-transferts (The Cash Learning Partnership, 2018).....	48

Liste des tableaux

Tableau 1 - Intervention humanitaire selon le type de crise (adapté de : Harvey, 2005)	43
Tableau 2 - Résumé des caractéristiques des e-transferts (Sossouvi, 2013).....	57
Tableau 3 - Taux de pénétration d'abonnements de téléphone mobile et d'internet pour les pays recevant de l'aide humanitaire en transferts monétaires.....	60
Tableau 4 – Caractéristiques des transferts physiques – électroniques (adapté de : Emmett, 2012).....	65

F. Liste des abréviations

ACF	Action Contre la Faim
ATM	<i>Automatic Teller Machine</i> (Distributeur automatique)
CaLP	<i>The Cash Learning Partnership</i>
CBI	<i>Cash Based Intervention</i>
CCT	<i>Conditional Cash Transfer</i>
CFT	<i>Cash For Training</i>
CFW	<i>Cash For Work</i>
CICR (ICRC)	Comité International de la Croix Rouge
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DG ECHO	Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne
e-transfert(s)	Transfert(s) électronique(s)
GHA	<i>Global Humanitarian Assistance</i>
GSMA	GSM Association
NFC	<i>Near Field Communication</i>
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIN	<i>Personal Identification Number</i>
PTM	Programme de Transferts Monétaires
SIM	<i>Subscriber Identity Mobile</i>
TPV	Terminal de point de vente
UCT	<i>Unconditional Cash Transfer</i>
UNHCR	<i>United Nation High Commissioner for Refugees</i>
UN OCHA	<i>United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i>

1 Introduction

Depuis plusieurs années, les transferts monétaires se sont démarqués comme une solution potentielle dans les problématiques humanitaires, étant dans certains cas plus pertinents que l'aide en espèce. Les transferts monétaires, autrement appelés aide en cash consistent simplement en la donation d'argent aux bénéficiaires, leur permettant d'utiliser cet argent pour leurs propres besoins. Dans d'autres cas, il arrive que l'on utilise des coupons qui donnent accès à des biens et des services prédéfinis.

Ces méthodes, issues de l'aide au développement, se développent dans le secteur humanitaire. En témoignent les dépenses réalisées par l'ensemble des actions humanitaires dans des assistances incluant des transferts monétaires : en 2016, elles se chiffraient 2,8 milliards de dollars, une augmentation de 40 % par rapport à 2015 (GHA, 2018).

Si ces techniques se développent, il semble pertinent de s'y intéresser, et de voir si elles peuvent répondre au mieux aux exigences des situations de crises humanitaires. Ainsi, une première question abordée dans ce mémoire sera : est-ce que les transferts monétaires sont adaptés aux situations les plus urgentes ?

Au sein même des transferts monétaires, des techniques encore plus innovantes se multiplient. Le monde se digitalise et de plus en plus d'êtres humains ont accès à un téléphone mobile ou à internet. L'action humanitaire ne restant pas sur ses acquis, elle a suivi cette numérisation croissante et a développé des systèmes pour délivrer l'argent non plus en espèces physiques, mais via des techniques électroniques, appelées « e-transferts ». Il est désormais possible de distribuer de l'argent avec des mobiles ou des cartes bancaires.

Ces méthodes très récentes dans l'aide humanitaire présentent des avantages tangibles, mais également des limites importantes. Bien qu'il n'existe pas de chiffre concret, le nombre d'interventions humanitaires comportant des e-transferts s'accroît d'année en année. Il est donc également opportun d'étudier le phénomène. La deuxième partie de ce mémoire sera donc consacrée à l'approfondissement de deux questions supplémentaires : quels sont les apports de telles techniques aux organisations humanitaires et aux bénéficiaires de l'aide ? Et est-ce que les e-transferts constituent l'avenir de l'action humanitaire ?

Chapitre 1 – Introduction

Ce mémoire se décompose donc en deux parties : la première sur les transferts monétaires et leur applicabilité en situation d'urgence, et la seconde sur les e-transferts et leur avenir au sein de l'action humanitaire. Afin de répondre à ces trois questions principales, on développera dans un premier temps les bases de chaque processus de transfert monétaire. Ceci est indispensable pour avoir la meilleure vue d'ensemble sur les techniques évaluées. On tentera ensuite de résumer au mieux ces informations pour proposer des hypothèses de réponses.

Outre pouvoir répondre à factuellement ces questions, les motivations de ce mémoire sont plus profondes. L'action humanitaire a pour but d'assister les personnes vulnérables, et ce grâce à un panel de techniques différentes. C'est en étudiant ces techniques, en pouvant en démontrer les faiblesses et les forces, et en constatant si elles sont adaptées ou non que l'aide humanitaire peut progresser. Et ce toujours dans la vision d'assistance au plus démunis.

Ce mémoire se veut être une synthèse importante sur les transferts monétaires et les transferts électroniques dans les urgences humanitaires, regroupant les informations les plus pertinentes à ce propos. Bien que l'objectif soit de répondre aux questions précédemment posées, ce travail n'apportera, a priori, pas de contenu nouveau concernant ces procédés.

De plus, précisons qu'on ne se concentrera ici que sur les cas de crises humanitaires, provoquées par des conflits armés, des situations instables ou des catastrophes naturelles. Ce sont donc des situations d'urgence. S'il s'avère que les transferts monétaires sont rencontrés dans l'aide au développement, il ne s'agit pas du cadre de ce mémoire. Il faut cependant noter qu'une partie de la source littéraire nourrissant ce mémoire provient de l'aide au développement, utilisant ces techniques couramment.

2 Base des transferts monétaires

Est-ce que les transferts monétaires sont adaptés aux situations les plus urgentes ? Avant de pouvoir répondre à cette question et traiter plus amplement le sujet de ce mémoire, il semble important d'établir la base des transferts monétaires dans le cadre humanitaire, leurs définitions et leurs objectifs. Ce chapitre abordera ces points dans un premier temps, ainsi que les avantages et les inconvénients de ces procédés. Ensuite, on parlera de la mise en place de ces méthodes, en enchaînant avec la vision de la communauté internationale et quelques chiffres sur les transferts monétaires. L'objectif est ici de s'accorder sur les notions des transferts monétaires afin de pouvoir s'intéresser plus en détail aux possibilités qu'offrent les transferts monétaires en situation d'urgence.

2.1 Définitions et objectifs

Une première question légitime est de savoir ce qu'il en est, concrètement, d'un transfert monétaire, et de s'accorder sur sa définition. La DG ECHO le caractérise comme tel : « *La fourniture d'argent à des particuliers ou à des ménages, soit sous forme de secours d'urgence destinés à répondre à leurs besoins de base en produits alimentaires et non alimentaires, ou en services, soit pour acheter des biens essentiels à la récupération de leurs moyens de subsistance.* » (DG ECHO, 2013). Il s'agit donc de la distribution d'argent aux bénéficiaires, afin qu'ils utilisent cet argent pour leurs propres besoins. Généralement, le transfert monétaire (*cash grants*) est opposé, dans l'action humanitaire, à la fourniture d'aide en nature (*in kind*), c'est-à-dire la distribution directe de produits alimentaires ou non alimentaires, ou de services.

Par ailleurs, il est important de souligner, comme le fait la DG ECHO, que les bénéficiaires sont des particuliers ou des ménages. La plupart des définitions excluent donc des transferts monétaires le don d'argent vers les gouvernements, les administrations ou les autres organes étatiques.

Ces distributions d'argent peuvent se faire suivant plusieurs modes opératoires, selon que les bénéficiaires doivent remplir certains critères ou non. On distingue dès lors les transferts inconditionnels des conditionnels. Comme son nom l'indique, la première catégorie (*Unconditional Cash Transfer*, UCT) ne pose aucune condition à remplir de

la part des bénéficiaires pour recevoir l'argent (Khan et al., 2016). A contrario, les transferts conditionnels (*Conditional Cash Transfer*, CCT) requièrent des personnes ou foyers nécessiteux de répondre à certaines exigences prédéfinies par les donateurs avant d'obtenir l'argent, par exemple la scolarisation des enfants, le suivi des vaccinations, des visites médicales régulières pour les femmes enceintes, etc. (Doetinchem et al., 2008). Ces critères sont très souvent de l'ordre socio-économique, nutritif et/ou médical. Les bénéficiaires sont alors souvent les foyers, les mères de famille, et dans certains cas, des personnes isolées, âgées ou des étudiants (Fiszbein et al., 2009).

On regroupera dans ce mémoire les CCT et les UCT sous le terme « transfert monétaire ». D'une manière pratico-pratique, les distributions d'argent aux bénéficiaires peuvent se faire directement en espèces, ou, de manière plus sûre, sur le compte bancaire de ceux-ci, voir par transferts électroniques. On le verra par la suite, mais de plus en plus de programmes utilisent également le transfert via les téléphones mobiles des populations.

Les objectifs des transferts monétaires sont de répondre aux besoins immédiats en produits alimentaires et non alimentaires, et de fournir des biens permettant des sources de revenus, tout en favorisant la reprise de l'économie locale. On peut également utiliser les transferts monétaires pour payer des factures imminentes du foyer ou de l'activité lucrative. Cela peut être employé aussi pour le paiement de certains frais comme l'inscription scolaire ou des formations (Cetri and Jaspers, 2006). Pour les transferts conditionnels, on vise également à l'amélioration de certains critères socio-économiques.

Il est à noter que les transferts monétaires sont utilisés dans de nombreuses thématiques humanitaires et par tous les clusters mais principalement par: Nutrition, Logement, Water, Sanitation and Hygiene (WASH), Santé, Sécurité alimentaire, Education, etc. (Humanitarian Response, 2018)

On inclut très souvent dans les CCT, ou du moins dans les transferts monétaires, les aides de type *Cash For Work* (CFW), littéralement « argent contre travail ». La condition particulière à remplir ici est l'accomplissement d'un certain travail pour la communauté, ou pour le programme humanitaire, défini par les donateurs. Ces emplois diffèrent d'un métier que l'on définirait de classique, car ils sont temporaires,

provoqués par une urgence humanitaire et toujours dirigés vers l'aide des populations vulnérables. Des exemples typiques de travaux réalisés en CFW sont la rénovation d'infrastructures publiques, telles que des routes ou des écoles, le déblayage de débris ou encore la réhabilitation de terrains agricoles (Mercy Corps, 2007). Cette dénomination provient a priori du procédé plus ancien *Food For Work*, où la récompense du travail effectué était des denrées alimentaires.

Les opérations de type CFW sont le plus souvent implémentées dans des situations d'urgences chroniques ou dans des crises à développement relativement lent (sécheresse, désertification, inondation ...). Dans les catastrophes à développement rapide (typhon, tremblement de terre, tsunami ...), cela est plutôt utilisé dans la phase de réhabilitation, c'est-à-dire lorsque l'on souhaite rénover les conditions de vie antérieures à la crise, et non pas durant la crise en elle-même (Creti and Jaspers, 2006).

En outre, on peut également mentionner les procédés de *Cash For Training* (CFT), « argent contre apprentissage », dans les CCT. Basée sur le même principe que les opérations CFW, la condition à remplir ici est de suivre des cours avant de pouvoir toucher une somme d'argent. Les cours suivis par les bénéficiaires visent généralement à une amélioration de la connaissance sanitaire et socio-économique des ménages, comme la promotion de l'hygiène, la bonne nutrition de la famille ou encore de l'entrepreneuriat (USAID, 2017).

Toutes les mesures susmentionnées rémunèrent les bénéficiaires directement en devises monétaires. Une fois que cet argent leur est cédé, ils peuvent l'utiliser comme bon leur semble¹, et peu de restrictions sont appliquées concernant leur usage, tant en UCT qu'en CCT. D'un autre côté, il est possible de ne pas donner directement de l'argent via le système des coupons (*vouchers*), que la DG ECHO définit comme ceci : « *Les coupons donnent accès à des biens ou services prédéfinis. Ils peuvent être échangés dans des magasins désignés ou dans des marchés. Les bons peuvent être libellés en termes d'argent, de biens ou de services, et sont dénommés comme des*

¹ On notera toutefois l'existence de programme de transferts monétaires avec restriction dans l'utilisation de l'argent. Les restrictions sont par exemple appliquées à l'achat de nourriture uniquement, ou de matériel et frais scolaire. Leur utilisation est semblable à celle des coupons en espèce. Ces mécanismes, assez peu développés dans la littérature générale, ne seront pas traités dans le cadre de ce mémoire.

coupons en espèces, en marchandise ou en services (cash-based, commodity-based or service-based vouchers). » (DG ECHO, 2013). Dans le cas où ceux-ci ne sont pas directement liés à des biens ou des services, on peut considérer les coupons comme des paiements en espèces.

Les coupons sont spécifiques, temporels et régionaux, c'est-à-dire qu'ils sont limités à certains vendeurs, dans un certain laps de temps et une certaine zone géographique. Une fois que les coupons sont reçus par les vendeurs, ces derniers peuvent aller les échanger soit directement à l'organisation humanitaire, soit à une banque, selon le type de mécanisme mis en place.

La technique des vouchers a pour objectif de rencontrer des besoins spécifiques des populations, ce qui permet d'orienter les coupons vers l'un ou l'autre type d'achat ou service. Par exemple, en cas d'insécurité alimentaire importante, on pourra orienter les coupons exclusivement vers l'achat de nourriture. Dans certaines conditions exposées ultérieurement les coupons sont plus appropriés que les transferts monétaires, en ce qui concerne la sécurité des bénéficiaires, des organisations humanitaires et des marchés (voir le point 2.3.2 Arbre décisionnel)

Il existe une pléthore de dénominations concernant les programmes d'aide humanitaire, tels les *Cash Based Interventions* (CBI), mais également *Cash Based Assistance*, *Cash Transfer Programming* ou *Cash and Voucher Programming*. En français, le nom utilisé le plus couramment est Programme de Transferts Monétaires (PTM). Nous utiliserons cette appellation dans le cadre de ce mémoire. Tous ces noms reprennent les interventions aussi bien en cash que voucher, et conditionnelles ou inconditionnelles, ainsi que parfois les opérations de type CFW et CFT, ce qui sera le cas ici.

2.2 Avantages et inconvénients

Les PTM sont de plus en plus utilisées dans les interventions humanitaires (Bailey, 2013). Par conséquent, cela signifie que ces derniers présentent certains avantages significatifs par rapport aux programmes d'aide en nature. Quels sont-ils ? D'autre part, quels sont les inconvénients que peuvent présenter ces méthodes ? Cette section dresse ainsi les avantages et les inconvénients de chacune des méthodes, de la manière la plus exhaustive possible. Plusieurs sources alimentent donc généralement cette

partie du mémoire (Bailey and Harvey, 2015; Creti and Jaspars, 2006; Gordon, 2015; Harvey, 2007; ICRC, 2007; Lumsden and Naylor, 2002). Les sources des différents exemples ou des autres données seront quant à elles bien indiquées.

2.2.1 Transferts monétaires

Le premier avantage fréquemment cité en faveur des transferts directs d'argent est le choix que ceux-ci donnent aux bénéficiaires. L'aide en nature est souvent considérée comme paternaliste, imposant aux bénéficiaires ce qui serait le mieux pour eux, sans leur laisser décider (Gentilini, 2014). A contrario, l'aide en cash va permettre aux familles d'acheter ce qu'elles jugent le plus nécessaire pour leur survie, que ce soit des produits alimentaires, d'hygiène ou pour leur logement. Il apparaît donc que les ménages obtiennent ce qui est le plus adapté pour eux, et non pas des produits standardisés. Une étude au Malawi montre par ailleurs que les PTM, en laissant le choix aux familles, permettaient d'augmenter la quantité et la qualité de nourriture dans les familles, en améliorant leur balance alimentaire (Audsley et al., 2010). Ces améliorations des apports nutritifs des foyers ont démontré de manière plus globale (Bailey, 2013; Bailey and Hedlund, 2012; Fenn, 2017).

Un autre point fort est les gains logistique et financier que les transferts monétaires induisent : comparés à l'aide en nature, cela évite pour l'organisation humanitaire de devoir trouver des points de vente en grosse quantité, de transporter les marchandises dans la zone des bénéficiaires et de les stocker. Tout ceci permet de gagner du temps, en réduisant les processus administratifs et logistiques, mais aussi du personnel et de moyens techniques, tels des chauffeurs, des camions, des agents de sécurité, des hangars, etc. Cela engendre ainsi des réductions de coûts par rapport à la distribution d'aide en nature, et est généralement plus rapide : les bénéficiaires reçoivent rapidement l'argent, qui est directement mis en circulation et permet de relancer l'économie. Lorsque les bonnes conditions sont en place, les PTM sont toujours moins onéreux que les aides en nature (Farrington et al., 2005; Gentilini, 2007). On évalue par ailleurs à 50 % l'économie faite via les transferts monétaires comparés à l'aide alimentaire (Oxfam, 2005). Une étude montrait même des taux supérieurs : l'implémentation par bénéficiaire d'un programme en nature était de 11,46 \$, alors qu'un programme en cash était de 2,99 \$ (3,27 \$ pour les coupons) (Hidrobo et al., 2014).

En outre, si cela est moins contraignant pour les organisations, cela l'est aussi pour les bénéficiaires. L'argent est bien plus simple à déplacer que des vivres ou des produits non alimentaires, les lieux de distributions peuvent donc être démultiplier comparé à l'aide en nature, et se trouver au plus proche des bénéficiaires. Par conséquent, cela diminue le coût, le temps et la pénibilité du transport de vivres pour les personnes bénéficiaires (Hidrobo et al., 2014). On peut ainsi éviter aux familles de devoir se rendre à des points de distribution situés à plusieurs kilomètres de leur foyer (UNICEF, 1988). La légèreté logistique de l'argent permet également de distribuer cette aide à des personnes en migration.

Le fait que les bénéficiaires achètent directement aux marchés amène un troisième avantage : la stimulation économique locale. Les PTM permettent d'injecter de l'argent au sein de la communauté, et de potentiellement relancer des initiatives locales et développer les marchés, l'agriculture ou encore d'autres moyens de subsistance. Lors d'un achat réalisé par une personne ayant reçu de l'argent par un PTM, on dénombre au minimum deux bénéficiaires, l'acheteur, et le vendeur, voire même le producteur (Peppiatt et al., 2001). La création de nouveaux moyens de subsistance a un effet multiplicateur (*multiplier effects*) de l'argent distribué par les PTM, c'est-à-dire que pour chaque euro donné à un bénéficiaire, on génère 1,2 à 5 euros dans l'économie locale, dépendant de la quantité d'argent investi, de la taille de la population et de la région (Davies, 2007). Ces effets multiplicateurs se retrouvent dans tous les programmes en cash, mais aussi avec les vouchers de manière égale, bien que le nombre d'intervenants (et donc de bénéficiaires indirects) soit alors plus limité (Cabot Venton et al., 2015).

À l'inverse, on peut constater avec l'aide en nature un effet de découragement de production et de travail réalisés par les locaux. Les effets multiplicateurs exposent le double objectif de l'aide en cash, c'est-à-dire de subvenir aux besoins des personnes en situation de précarité le plus rapidement possible, mais aussi pouvoir rétablir au plus vite une situation dite normale et non pas d'urgence. Via la dynamisation de l'économie et la reprise d'activités vivrières, on peut permettre aux communautés d'entamer un rétablissement à long terme, et non pas juste de survivre durant la crise.

De tous ces points forts émerge un bénéfice non négligeable des PTM, le gain en dignité des bénéficiaires. Plusieurs causes provoquent cet effet, par exemple le choix

Chapitre 2 – Base des transferts monétaires

offert dans leurs achats et leurs besoins ou la rapidité du service, permettant entre autres d'éviter de longues files d'attente, parfois dégradantes. Globalement, cela entraîne une responsabilisation des personnes ciblées dans leur propre développement. Néanmoins, il faut pouvoir tempérer ces avantages, on peut par exemple retrouver des longues queues pour recevoir le paiement en cash ou coupon (Gentilini, 2007). Même réduites de manière importante, des contraintes administratives et logistiques subsistent avec les transferts monétaires : l'identification et la vérification des bénéficiaires, la distribution d'argent, les législations locales, etc.

On peut dénombrer ainsi plusieurs inconvénients ou risques des transferts monétaires, sur diverses thématiques qui vont généralement de pair avec les avantages. Il s'avère que certains de ces risques sont des préjugés sur les PTM, et que la réalité démontre parfois autre chose.

Premièrement, une des craintes soulevées est l'incertitude des dépenses des bénéficiaires. Étant donné qu'ils ont le choix dans celles-ci, ils peuvent potentiellement utiliser l'argent dans des usages antisociaux, comme dans de l'alcool ou du tabac. Néanmoins, il existe des preuves assez conséquentes que cela est rarement le cas, et que l'argent était généralement dépensé dans des moyens pour diversifier leurs sources de revenus (Gairdener et al., 2011 ; Evans and Popova, 2014). Il faut rester prudent, car ces nouveaux revenus peuvent eux servir à l'achat de biens dits antisociaux, et les bénéficiaires ne sont pas enclins à déclarer aux enquêteurs de telles utilisations, mais peu d'abus ont été constatés (Bailey and Harvey, 2015). Les difficultés pour suivre et monitorer les usages des bénéficiaires sont un autre inconvénient de ce type de méthode humanitaire : puisque l'argent est volatile, il est compliqué de se renseigner sur les achats des personnes ciblées.

Le choix des bénéficiaires peut être également un frein à l'accomplissement d'objectifs spécifiques. Par exemple, dans le cas où l'on souhaiterait que les bénéficiaires augmentent leur apport en nourriture saine et fraîche, rien ne garantit qu'ils utilisent l'argent reçu dans ce registre-là spécifiquement. Dans de telles situations, où l'organisation ou le bailleur souhaite remplir un objectif humanitaire particulier, les vouchers ou l'aide en nature peuvent être plus appropriés.

Si les PTM peuvent améliorer l'économie locale et les marchés régionaux, un tel apport d'argent net dans une zone a priori pauvre peut par conséquent amener une

certaine inflation. Dans de tels cas, le pouvoir d'achat des bénéficiaires diminuerait, et les non-bénéficiaires pourraient se trouver dans une situation très défavorable. Au niveau local, on constate généralement une légère inflation temporaire, et que ces inflations étaient récurrentes lorsque le montant des transferts monétaires était élevé comparé aux revenus de base de la population, et si les PTM étaient de large ampleur (Creti, 2010). Cette inflation temporaire est observée une à deux semaines après la distribution d'argent, mais à long terme, dans une économie ouverte avec des marchés interconnectés, on ne constate pas d'inflation généralisée (Pietzsch, 2011). Dans plusieurs cas d'études en Afrique et en Asie, il n'y avait aucune preuve d'inflation, et dans d'autres cas, s'il y avait une inflation, il a été démontré que cela était provoqué par d'autres facteurs que les transferts monétaires (Devereux, 2006).

Par ailleurs, d'autres risques liés aux transferts monétaires sont la possibilité de vol, de confiscation ou de corruption, et la diminution de la sécurité du personnel de distribution et des bénéficiaires. Bien que cela puisse aussi être le cas avec l'aide en nature, l'argent est plus attractif et a une valeur pour chacun (que cela soit les groupes armés, les forces gouvernementales, les administrations locales, etc.). Il peut en découler un sentiment de moindre sécurité pour les organisations humanitaires ainsi que les bénéficiaires, qui pourraient être les victimes de vols et d'agressions. Cependant, les distributions d'argent peuvent se faire potentiellement de manière plus sécurisée, sans monnaie physique, via les banques ou les téléphones portables des bénéficiaires. En outre, si l'on considère l'aide en nature de manière plus globale en incluant l'approvisionnement, le stockage et le transport, cette dernière comporte plus de risques de pillage et détournement que les transferts monétaires (Ewins et al., 2006).

Le fait que l'argent ait de la valeur pour tout un chacun peut entraîner une autre problématique que celle de la sécurité, celle de la difficulté de ciblage des bénéficiaires. En effet, les personnes qui ne sont pas réellement en situation précaire pourraient également souhaiter d'être ciblées par les transferts monétaires. Cependant, il apparaît de plusieurs cas d'études que le ciblage ne pose pas réellement plus de problème avec le cash qu'avec l'aide en nature (Peppiatt et al., 2001). Il est par ailleurs possible d'outrepasser l'attractivité de l'argent en ne donnant que des sommes très faibles, ne ciblant ainsi que les personnes très pauvres (Ravallion, 1992).

Un problème récurrent dans la question des PTM est celui du genre. Dans beaucoup de cultures à travers le monde, ce sont les hommes qui contrôlent l'argent au sein du ménage, alors que les femmes gèrent plutôt les ressources domestiques. Ainsi, contrairement à l'aide en nature, il est possible que l'aide en cash n'implique pas les femmes, et qu'elles n'aient pas d'influence sur la manière dont l'argent est dépensé. Cela peut être atténué en distribuant directement l'argent aux femmes, leur donnant ainsi un plus grand pouvoir décisionnel dans le foyer. Néanmoins, cela ne fonctionne pas toujours : dans certains cas, les femmes doivent directement donner l'argent à leur mari ou ont certaines restrictions sur leurs achats (Peppiatt et al., 2001). Dans d'autres cas, les femmes avaient leur mot à dire dans les dépenses faites, que ce soit l'homme ou la femme le destinataire direct de l'argent, et cette approche était alors plutôt culturelle (Berg et al., 2013). Ainsi, beaucoup d'arguments sont à trouver en faveur ou contre les transferts monétaires concernant les relations hommes – femmes dans un ménage, et chacune des situations doit être analysée au cas par cas. Toutefois, l'on peut relever que l'apport d'argent permettait de réduire le stress au sein d'un foyer, puisque cela répondait aux besoins les plus urgents, enlevant un certain poids sur les épaules du couple (Hidrobo et al., 2014).

Par surcroît, il existe aussi une certaine réticence des bailleurs de fonds à donner de l'argent pour des PTM. Ces hésitations sont souvent le fruit des préjugés susmentionnés, les risques d'usage malhonnête et de détournement d'argent étant souvent surestimés, donnant ainsi une réputation dangereuse des transferts monétaires. On observe que cela va en s'améliorant, et que la réticence diminue, mais les organisations humanitaires doivent s'efforcer de communiquer de la meilleure des manières sur les PTM, auprès des donateurs et du tout public (Gordon, 2015).

Dernièrement, et cela vaut pour toutes les PTM, on peut constater parfois une perte ou une diminution des relations interpersonnelles entre le personnel humanitaire et les bénéficiaires. Dans de tels cas, on en vient à penser une perte d'un des principes humanitaires² : l'humanité (Deschamps, 2018). Néanmoins, les PTM fournissent plus de dignité aux bénéficiaires, par conséquent, elles se rangent bien dans le principe d'humanité de l'aide humanitaire (Spiegel, 2017). Cette question, bien qu'elle soit

² Principes humanitaires : neutralité, humanité, impartialité, indépendance

dans le fond indispensable, est plus éthique que réellement un avantage ou un inconvénient des PTM.

2.2.2 Coupons

Dans certains cas, il est préférable d'adopter des PTM avec des coupons au lieu d'espèces. Nous le verrons plus amplement au point suivant (2.3 Mise en place) mais ce type de technique s'avère plus pertinent lorsque les analyses préparatoires du programme démontrent une tendance inflationniste du marché ou un risque pour la sécurité. Il arrive aussi que certains bailleurs demandent que les bénéficiaires disposent de certains biens précis. Il est donc tout aussi approprié de s'intéresser aux caractéristiques des coupons.

Premièrement, les vouchers limitent le choix qui est donné aux utilisateurs, puisque ceux-ci sont limités aux magasins et aux biens et services prédéfinis par les organisations humanitaires. Ceci peut être interprété aussi bien positivement que négativement. D'une part, cela permet de diriger les achats des bénéficiaires, vers des denrées spécifiques, alimentaires ou non. On peut ainsi éviter le risque d'achats de biens non sociaux, en interdisant l'utilisation des coupons chez des marchands de tabac ou d'alcool par exemple. On peut également assurer des objectifs plus spécifiques, nutritionnels ou hygiéniques par exemple, en définissant des coupons orientés vers l'une ou l'autre utilisation. D'autre part, cela va imposer certains biens aux receveurs d'aide : on se situe à mi-chemin entre l'aide en nature et les transferts monétaires. Ainsi, il n'est pas assuré que les foyers acquièrent, via les coupons, les biens dont ils ont besoin face à la crise. Par exemple, une jeune mère nécessitant des produits d'hygiène infantile ne verra aucune utilité à recevoir des coupons orientés en alimentaire.

Ainsi, si les vouchers ne répondent pas réellement aux attentes des bénéficiaires, on peut avoir le risque de la création d'une économie parallèle (Harvey, 2005) : les bénéficiaires peuvent revendre des coupons à des non-bénéficiaires pour une somme d'argent inférieur à ce que les coupons valent réellement, faisant un échange gagnant-gagnant. Une étude estime la revente des coupons entre 55 à 70 % de sa valeur initiale (Aker, 2017). On annihile alors les objectifs des vouchers.

Chapitre 2 – Base des transferts monétaires

Une autre spécificité par rapport au cash est la plus grande possibilité de suivi des achats, des marchands, des biens et des coupons en tant que tels. Effectuer de tels suivis comporte une série d'avantages. Primo, bien que ceux-ci soient partiellement prédéfinis, cela permet de caractériser les achats des utilisateurs, d'autant plus si on utilise des coupons en espèces. De plus, il est possible de mieux contrôler la qualité des biens et services disponibles, puisque ces derniers sont désignés par l'organisation. Effectivement, puisque les vendeurs sont choisis et rémunérés par les organisations humanitaires, celles-ci peuvent avoir un plus grand contrôle sur les marchands. Dernièrement, les coupons peuvent permettre de tracer les vols : ils ne sont pas fongibles comme l'argent, et on peut identifier quand ce n'est pas le bon propriétaire du voucher. Globalement, cette technique donne plus d'informations sur la situation de la crise et le comportement des bénéficiaires. Grâce à cela, entre autres, la réalisation des rapports d'interventions demandés par les bailleurs de fonds ou le siège de l'ONG est simplifiée ou plus détaillée.

On constate aussi que les coupons ont la capacité de ne pas causer d'inflation sur le marché, ce qui est bénéfique pour les bénéficiaires et non-bénéficiaires. En effet, les coupons de marchandises s'échangent pour une quantité de biens prédéfinie. Si leurs prix augmentent, ce sera aux organisations humanitaires que les vendeurs iront réclamer le coût de cette augmentation, et non aux bénéficiaires.

Enfin, bien qu'ils symbolisent de l'argent, les vouchers ont moins de valeur aux yeux de tous, et peuvent être donc plus sécurisants, pour le personnel de distribution et pour les bénéficiaires. Ainsi, en plus de pouvoir suivre les vols, cela les limite, ainsi que le risque de corruption. Néanmoins, les vouchers doivent être utilisés dans des magasins et un laps de temps imposés, ce qui permet de cibler les endroits où l'on peut voler les coupons et les trajets empruntés par les bénéficiaires (Aker, 2012.). Si cela peut être un risque pour la sécurité des bénéficiaires, et est donc problématique, cela ne pose pas de souci en soi pour le déroulement du système. Comme cela a été énoncé auparavant, si le système est correctement prévu, et que les coupons sont proprement désignés et distribués, on peut identifier les propriétaires de chaque voucher.

La question du genre est moins souvent abordée dans le cas des coupons. Puisque ces derniers visent généralement des biens et des services pour l'amélioration de la vie familiale, ils sont souvent distribués aux femmes sans que cela pose de problème.

Culturellement, il s'agit souvent de ces dernières qui s'occupent du ménage, dont les achats que permettent les vouchers.

Un point faible assez conséquent de ce mécanisme est le temps que cela demande au niveau de la préparation et de l'administration. Même si des programmes en cash demandent aussi des analyses de marché, il faut en amont plus de précisions sur les vendeurs avec qui l'on va travailler, et s'assurer que chacun de ceux-ci peut fournir les biens qu'on leur demande, avec une certaine qualité. Le suivi des coupons donne des informations en plus, mais un temps de gestion également conséquent. Ainsi, on estime que cela peut prendre plusieurs semaines à organiser, et donc limiter l'aspect aide d'urgence. Ces aspects préparatifs et administratifs nécessitent également de l'argent, et les programmes de coupons sont donc moins rentables par bénéficiaires que les transferts monétaires, mais plus que l'aide en nature (Aker, 2017; Doocy and Tappis, 2017).

Les transferts monétaires stimulent l'économie locale, avec les effets multiplicateurs, et dynamisent les activités des bénéficiaires, afin de trouver des moyens de subsistance. On retrouve cette caractéristique également avec les coupons, de manière un peu moins importante (Doocy and Tappis, 2017). Toutefois, cette stratégie implique moins de personnes, et certains vendeurs, non sélectionnés dans le programme par l'organisme humanitaire, pourraient être laissés de côté, et être fortement désavantagés.

Une crainte potentielle des programmes avec coupons fréquemment évoquée est le risque de falsification. Toutefois, plusieurs mécanismes relativement simples permettent de diminuer ces risques pour pallier les contrefaçons : des numéros uniques non séquentiels, une couleur changeant à chaque distribution, des distributions fréquentes afin de minimiser la valeur du coupon, des dates limites, tamponner les coupons avec un cachet unique, etc (CICR, 2014).

Il est aussi possible que les bénéficiaires de vouchers connaissent une série d'amalgames qu'on ne rencontre pas avec les transferts monétaires. En disposant de coupons, les personnes peuvent être catégorisées, et socialement rejetées (Idris, 2017).

Dernièrement, les vouchers sont plus compliqués à utiliser lorsqu'on fait face à des populations en migration. Par leurs limitations locales et spécifiques à certains

marchands, il semble en effet complexe d'établir un tel système avec des personnes en mouvement.

2.2.3 Cash for work

Beaucoup d'avantages et d'inconvénients des programmes de transferts monétaires sont applicables aux systèmes CFW, ces derniers n'étant qu'une alternative des interventions en cash. On peut néanmoins dresser certaines caractéristiques spécifiques de ce genre de mécanisme.

Premièrement, et ce point est évident et implicite, le CFW permet de rendre un service social à la communauté locale. On dégage donc un bénéfice supplémentaire comparé aux transferts monétaires, en réalisant, entre autres, la création, la rénovation ou le nettoyage de biens ou services publics. Si les programmes cash ont un objectif double, l'argent investi dans une intervention CFW aura lui un triple retour : l'amélioration de la situation économique spécifique des bénéficiaires, via une rémunération, la redynamisation de l'économie locale, mais en outre, le soulagement des conditions générales de la communauté via un travail. Ce système contribue donc encore plus au développement à long terme des régions où il est appliqué, et permet de ne pas devoir réinvestir ultérieurement de l'argent dans des projets de développement (Lumsden and Naylor, 2002).

Ces tâches à vocation publiques ont également l'avantage de créer une responsabilisation communautaire, ce sont les locaux qui participent à leur propre reconstruction. Cela peut amener aussi un sentiment de dignité plus important, puisque ce sont les projets de la communauté, réalisés par elle. Par ailleurs, si le travail est la norme dans la société locale, fournir de tels efforts contre rémunération peut alors favoriser un retour à une situation plus ou moins normale de la vie.

La dignité peut également être amenée par le travail en lui-même. En effet, recevoir de l'argent dans un programme de transfert monétaire, c'est-à-dire sans rien effectuer en retour, peut dans certaines régions être mal perçu. D'un point de vue culturel, il apparaît parfois plus acceptable pour les populations de rendre un service avant de toucher une somme d'argent. Au Pakistan et au Bangladesh, les hommes, qui sont perçus comme la source de revenus familiale, ont soulevé l'importance d'avoir un travail pour toucher de l'argent, plutôt que de le recevoir gratuitement (Berg et al.,

2013). Ce système peut également sembler plus satisfaisant pour certains bailleurs de fonds et gouvernements.

Bien que le travail à effectuer doive rester relativement simple et à la portée de la majorité, il est possible que les travailleurs n'aient pas toutes les connaissances pour réaliser les tâches. Ainsi, si les organisations humanitaires doivent former les bénéficiaires, on assistera à un transfert de compétences, ce qui est bénéfique pour la résilience de la société à long terme. Certaines pratiques enseignées, techniques ou théoriques, pourront être appliquées par après par les travailleurs, dans un objectif plutôt de développement.

Dans certaines régions en crise, on peut constater des migrations économiques relativement importantes. Si aucun avenir ne se profile et si les sources de revenus sont inexistantes, une partie de la population aura tendance à désertir la zone, pour chercher des moyens de subsistance ailleurs. Les programmes CFW ont la capacité de diminuer ce risque, en fournissant des salaires. Ces sommes d'argent peuvent alors être réinvesties dans de nouveaux moyens de subsistance, qui sont alors propres aux bénéficiaires. Cette stratégie peut même amener un retour de populations précédemment déplacées, puisqu'elles seront une source de revenus communautaires, et elles dégageront des bénéfices financiers personnels.

De plus, on a exprimé auparavant que l'on pouvait rencontrer des difficultés de ciblage dans les programmes de transferts monétaires. En effet, l'argent a une valeur pour tout le monde, même pour les plus aisés. Le CFW peut être plus facile au niveau du ciblage, puisqu'uniquement les personnes souhaitant réaliser un travail vont participer au programme. On parle d'autociblage (*self-targeting*) des programmes argent-contre-travail. En outre, une fois que les travailleurs ont été désignés, l'enregistrement et le paiement des bénéficiaires sont plus simples : les travailleurs sont clairement identifiés par rapport à ceux qui n'effectuent pas de service, et le paiement se réalise après la ou les tâches effectuées (Creti and Jaspars, 2006).

Toutefois, une crainte importante dans ce type de programme est le fait que les tâches ne puissent pas être réalisées par tout le monde, et donc que l'intervention ne puisse pas viser tout le monde, et surtout, les plus vulnérables, comme les personnes âgées ou handicapées, les femmes enceintes, les pères ou mères isolés, etc. Cette crainte s'avère être une réalité quand les travaux ne sont que physiques et laborieux. Dans ce cas, il

est opportun d'envisager des services moins pénibles pour ces personnes, comme la préparation des repas des travailleurs physiques. On peut également proposer des transferts monétaires classiques à ces personnes, afin de ne pas les désavantager, mais de garder le CFW pour les hommes et femmes en capacité de travail. Il apparaît que beaucoup de sociétés et communautés acceptent que les personnes les plus vulnérables puissent être traitées différemment, et recevoir de l'argent sans fournir le travail que les autres doivent effectuer (Crozet et al., 2014)

Le principal désavantage de la méthode CFW, à l'instar des coupons, est le temps nécessaire à la mise en place. Plusieurs évaluations sont nécessaires pour établir des programmes humanitaires (voir le point 2.3 Mise en place), que ceux-ci soient en nature, en cash, en coupon ou en argent-contre-travail. Toutefois, une fois que l'on a opté pour une intervention CFW, il faut identifier les tâches à réaliser, mais également les planifier, les organiser, les implémenter dans l'intervention générale, engager des moyens techniques et du personnel, former les travailleurs, etc. On estime que l'ensemble peut prendre jusqu'à six semaines avant de pouvoir commencer la réalisation des tâches.

Au niveau financier, on relèvera que le CFW demande plus de ressources que les transferts monétaires. D'une part, cela demande plus de personnels, pour organiser et superviser le travail à faire, et de moyens techniques administratifs et techniques, comme de l'équipement par exemple. D'autre part, la rémunération est limitée comparée aux sommes données dans les transferts. Dans le cas de ces derniers, il n'y a pas réellement de montant minimal à donner, tandis que dans le CFW, il faut toujours garder en tête que les services effectués méritent une rémunération acceptable. Elle peut être bien entendu inférieure à ce que l'on aurait dans une situation normale et non de crise, mais elle doit rester raisonnable. Cela dit, ces coûts supplémentaires peuvent être pris en charge par le bailleur.

Un autre point négatif du CFW est l'empiètement du travail à réaliser avec les tâches de la vie courante. Si un tel programme n'est pas préparé correctement, les services demandés aux bénéficiaires peuvent les empêcher d'effectuer des activités saisonnières, comme les semailles, la plantation, la récolte, et d'autres actions agraires. Ainsi, une étude recommande d'utiliser des interventions de type transferts monétaires pendant la période de soudure, et des opérations CFW après la saison des récoltes

(Mattinen and Ogden, 2006). Cela peut aussi diminuer les initiatives de nouveaux moyens de subsistance, réduire les stratégies d'adaptations et de résilience. Le marché de l'emploi et les ouvriers locaux peuvent aussi souffrir de la mise en place d'un CFW.

La question du genre mérite également un point d'attention dans ce type d'intervention. Dans le cas des transferts classiques, il n'a pas été possible d'identifier clairement une tendance positive ou négative sur les relations hommes – femmes. Avec le CFW, on peut rencontrer plus de difficultés culturelles concernant ces relations. Dans certaines sociétés, les femmes doivent s'occuper exclusivement du foyer, des tâches ménagères et des enfants, et réaliser un travail rémunéré, comme ouvrier ou employé, n'est pas envisageable. Les hommes de la communauté pourraient s'opposer à ce qu'elles participent aux tâches du CFW. De plus, dans le cas où les hommes seraient enclins à une participation, elles pourraient être moins habituées à un travail physique et harassant, cela pourrait soulever des problèmes lors des périodes d'activités et des soucis d'égalité aux yeux de certains. Cependant, des programmes argent-contre-travail peuvent dans certains cas changer les rôles traditionnels du ménage (Adams, 2007) : dans des interventions en Afghanistan, les hommes s'occupaient plutôt des sources de revenus classiques, alors que les femmes participaient plus au CFW (Grace, 2003).

D'autre part, il arrive fréquemment que les questions de genre ne soient pas réellement prises en compte dans le programme : les femmes sont peu impliquées dans la prise de décision, et on n'inclue pas forcément leurs spécificités : mère de famille, grossesse, allaitement, etc. Dans une intervention au Bangladesh, des participantes ont déclaré que les jeunes femmes évitaient de tomber enceintes afin de ne pas perdre l'argent du CFW (Berg et al., 2013).

Enfin, l'étude de Berg (Berg et al., 2013) soulève que les problèmes liés à la sécurité des travailleurs sont trop souvent peu pris en compte par les organisations humanitaires, aussi bien dans la prévention et dans les soins post-accident, que dans les indemnités en cas de blessure voire de décès.

Globalement, le CFW permet de reconstruire plus rapidement les pertes, et d'avoir une vision long terme. Cependant, lorsque les interventions sont préparées trop hâtivement, on oublie de considérer certains éléments critiques (femmes, personnes vulnérables, sécurité, timing ...). Cela peut finalement mener à ce que les projets soient uniquement

viables à court terme, ou peu bénéfique pour la société. Il est nécessaire d'assurer une planification optimale pour ce type de mécanisme, et d'inclure tous les aspects sociétaux.

2.3 Mise en place

Vu les possibilités offertes par l'ensemble des techniques actuellement utilisées dans l'action humanitaire, leurs avantages et leurs inconvénients, il semble judicieux de s'intéresser aux conditions dans lesquelles chaque cas s'applique. Comment mettre en place un PTM ? Dans quelles situations est-il préférable d'utiliser de l'aide humanitaire en cash ou en voucher, plutôt qu'en nature ? Et l'inverse ? Quand peut-on réaliser un programme CFW ? Quels sont les montants à donner ? Avec quelles fréquences ? Une partie des réponses à ces questions ont été données dans le point précédent (2.2 Avantages et inconvénients).

2.3.1 Processus

Le processus d'un projet de PTM comprend plusieurs phases, qui ne sont toutefois pas drastiquement différentes de la mise en place d'une intervention classique en nature. Selon chaque organisation et instance, le processus comporte plus ou moins de phases, dépendamment de la manière dont on organise le projet. Une représentation d'un tel cycle est reprise à la Figure 1, issue d'un guide Oxfam.

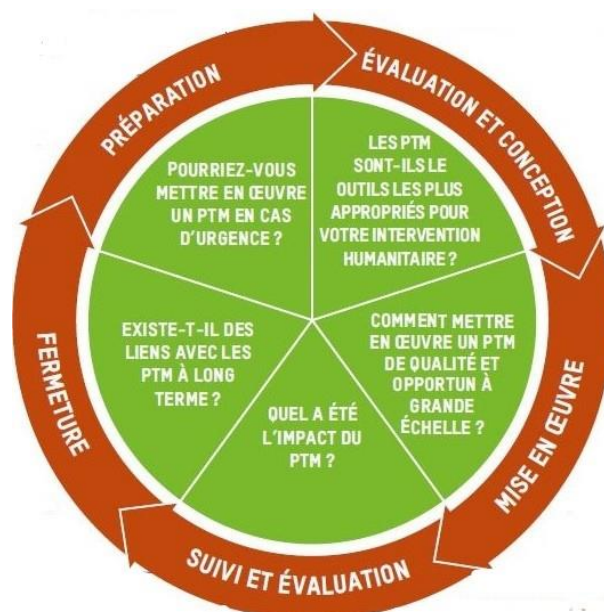


Figure 1 - Cycle d'organisation d'un PTM (Juillard et al., 2013)

On peut donc dénombrer, selon ce cycle, cinq phases nécessaires à la réalisation d'un PTM : la préparation, l'évaluation et la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation et la fermeture (Juillard et al., 2013). Il n'est pas nécessaire de détailler chacune de ces phases pour la bonne compréhension de ce mémoire, étant donné leur rapprochement avec les programmes classiques. Il semblait toutefois important d'exposer ces phases.

La mise en place d'un PTM peut poser certains challenges, et il est donc nécessaire de garder ces différents cycles en tête, afin d'être le mieux préparé. Ainsi, pour toutes les organisations, il est nécessaire d'avoir des plans de préparation et de contingence au niveau global, régional et national des zones où l'on compte potentiellement intervenir (Harvey et al., 2010). Il y a donc toute une phase de précataprophe, afin d'être prêt au moment où celle-ci surgit. Cette phase peut inclure la négociation de contrats potentiels avec des fournisseurs ou des prestataires de services. La préparation est d'autant plus importante dans le cadre des transferts monétaires électroniques que nous aborderons dans la seconde partie de ce mémoire.

En outre, il faut pointer que la deuxième phase est cruciale. Elle relève de la décision de l'organisation d'un PTM. D'une part, il faut pouvoir mettre en œuvre un PTM, et d'autre part, il faut que cette réponse soit la plus appropriée possible. Ainsi, il est nécessaire de se poser plusieurs questions avant de lancer un programme basé sur le cash. Tout ce procédé de questionnement est repris au point suivant.

Dernièrement, les étapes d'évaluation ont également leur importance. Les PTM sont mises en place dans des situations d'urgence à plus large échelle depuis les années 2000, et, bien qu'elles aient déjà été réalisées dans bon nombre de situations, la marge d'amélioration est encore énorme. Afin de pouvoir toujours assister au mieux les personnes vulnérables, il est important d'évaluer les programmes, via des indicateurs et un point de vue critique.

2.3.2 Arbre décisionnel

Pour pouvoir répondre au mieux à ces questions lors d'une crise, beaucoup d'organismes humanitaires ont développé des arbres décisionnels, exposant, au cas par cas, les circonstances donnant lieu à l'usage de l'une ou l'autre technique. Ces arbres

Chapitre 2 – Base des transferts monétaires

s'avèrent cruciaux dans l'établissement de stratégies d'aide humanitaire, et correspondent aux circonstances pratiques rencontrées sur le terrain.

Il faut analyser différents critères de la situation sur le terrain, et déterminer ainsi ce qu'il est envisageable de faire, parmi l'éventail de techniques possibles : aide en nature – cash – coupons – CFW. L'arbre présenté ci-dessous (Figure 2) reprend les éléments décisifs à prendre en compte dans les crises humanitaires. Cet outil, bien qu'initialement utilisé dans le cadre de la sécurité alimentaire – il provient de l'ONG Action Contre la Faim –, peut s'appliquer pour tous les besoins urgents et l'implémentation des PTM, et est relativement semblable à ceux d'autres organismes humanitaires.

Chapitre 2 – Base des transferts monétaires

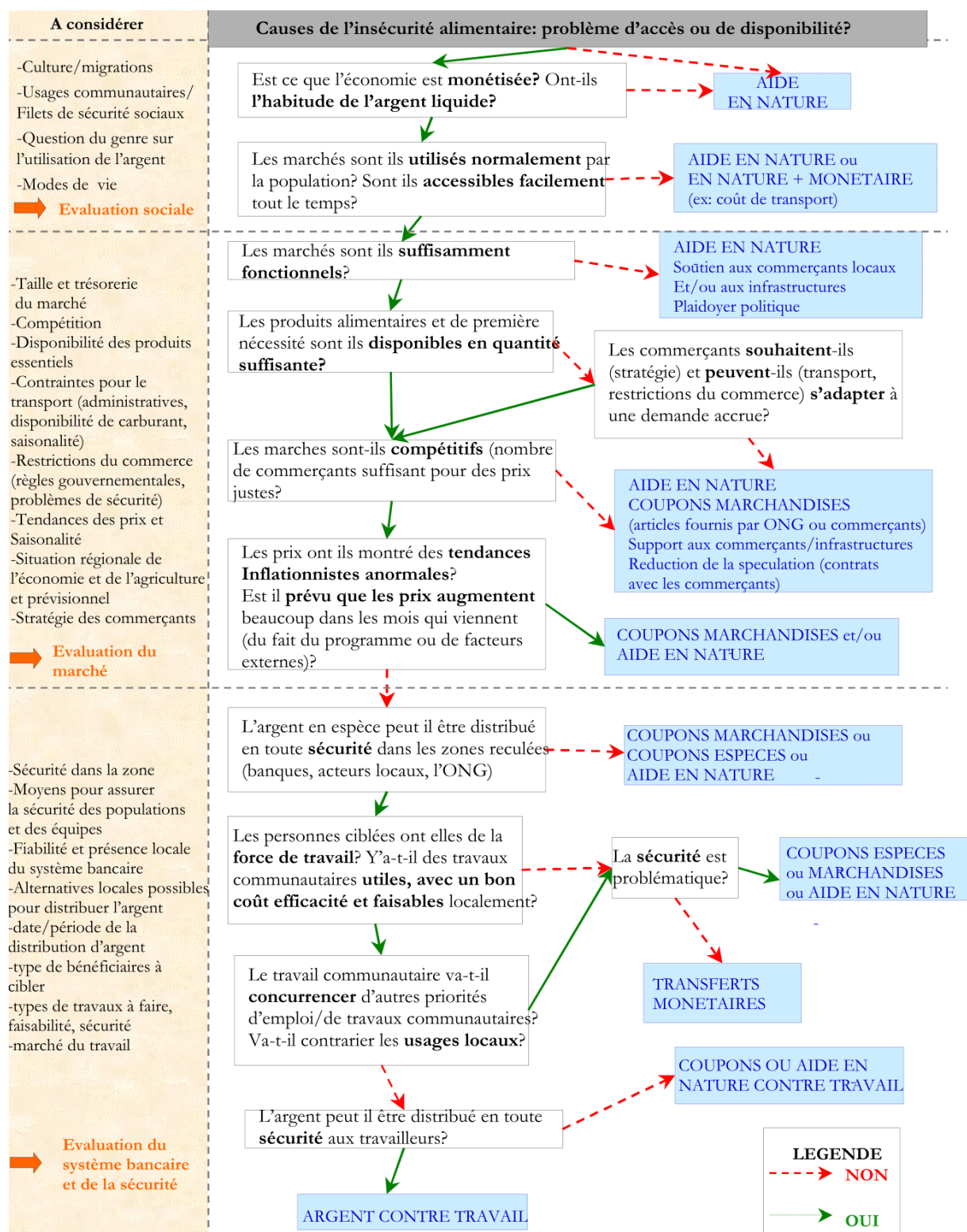


Figure 2 - Arbre décisionnel des PTM (Crozet et al., 2014)

On remarque sur la Figure 2 que, pour prendre une décision, l'on peut diviser l'analyse d'une situation en trois sous partie : celles de la société, du marché et du système bancaire.

Chapitre 2 – Base des transferts monétaires

La première évaluation semble implicite : il s'agit de sonder le comportement sociétal des communautés où l'on souhaite implémenter un programme d'aide. Cela est relativement simple à réaliser, via des enquêtes auprès des populations ciblées, des groupes de discussions et une collecte d'informations (Crozet et al., 2014). L'objectif global est de savoir si les transferts monétaires sont appropriés dans la situation donnée, et si la population souhaite un PTM et trouve cela acceptable. Les préférences ne doivent pas être négligées, cela joue dans le confort d'utilisation et l'expérience de l'aide fournie. Si les bénéficiaires sont généralement satisfaits par l'assistance humanitaire procurée (en cash ou en nature), les personnes touchées par une urgence préfèrent le plus souvent des aides en cash que d'autres formes d'interventions (Bailey and Harvey, 2015; Hidrobo et al., 2014). Toutefois, cela peut être différent dans les zones très rurales et isolées, où la population n'a pas forcément un contact privilégié avec l'argent.

Des questions primordiales sont l'habitude de manipulation de l'argent et de proximité des marchés : en effet, sans ces deux points, des PTM sont inconcevables. D'autre part, certains autres aspects sociétaux peuvent être importants dans de telles enquêtes, comme le partage des ressources ou la question du genre sur l'utilisation de l'argent. En plus de permettre la prise de décision sur la technique à employer, des informations sur le comportement sociétal des populations pourront apporter des éléments dans la stratégie à utiliser pour mettre en place une telle technique. Comme le montre l'arbre (Figure 2), si les bénéficiaires ne sont pas habitués à la manipulation de l'argent, les programmes d'aide humanitaire doivent se faire en nature.

Deuxièmement, il est important d'évaluer la capacité du marché à recevoir une demande importante. Par-là, on va évaluer la faisabilité d'un PTM : des marchés trop instables, vulnérables à l'inflation ou incapables d'adapter leur offre à une demande conséquente ne pourraient pas encaisser un afflux de cash trop important. Des PTM en cash ne sont alors pas réalisables, on peut potentiellement envisager des programmes avec des coupons, ou rester dans une stratégie classique d'aide en nature. Pour savoir si les marchés sont concurrentiels, compétitifs, stables, approvisionnés, opérationnels, réactifs, accessibles, etc., des enquêtes auprès des commerçants sont nécessaires. Il est également recommandé de réaliser des comptages, des visites des marchés, des vérifications des produits des vendeurs, ainsi que des tables de discussion avec ceux-ci. Il existe plusieurs manuels afin de pouvoir évaluer les marchés dans des situations

humanitaires, comme par exemple le Guide d'analyse des Marchés du CICR (voir CICR, 2014)

Enfin, le dernier point essentiel est de s'assurer de la viabilité d'un PTM, d'une part au niveau du système bancaire, et d'autre part au niveau des risques et de la sécurité. Premièrement, il faut estimer si le système bancaire est capable de réaliser les transferts monétaires, que ce soit directement en espèce physique, ou via un système de virement bancaire. Ainsi, Oxfam soulève plusieurs questions pour sonder le système (Oxfam, 2013) : est-ce qu'il existe des agents de paiement fiables ? Est-ce que la population a confiance en ces agents ? Est-ce que ces agents proposent des services pour pouvoir donner de l'argent, que cela soit en cash ou en virement bancaire, à la population rapidement et de manière sécurisée ? Quels sont les coûts et les contraintes légales ? Pour quelle taille de population ces agents peuvent fournir des services ? Il est nécessaire de pouvoir répondre à toutes ces questions avant de pouvoir lancer un PTM, quelle que soit son ampleur. Dans le cas où aucun agent de paiement ne proposerait des services adaptés à la distribution d'argent, il faut alors se rediriger vers un programme soit coupon, soit en nature.

Hormis le cash et les comptes bancaires, on voit se développer de plus en plus les virements via téléphone portable ou par cartes. En effet, dans beaucoup de zones d'interventions humanitaires, les bénéficiaires disposent bien plus souvent d'un téléphone que d'un compte bancaire. Les transferts d'argent peuvent ainsi directement se faire, de manière informatisée, sur les téléphones de ceux-ci (McGovern, 2011). Ce point sera développé ultérieurement dans ce mémoire.

D'un point de vue des risques, il est important de veiller à la sécurité des bénéficiaires et du personnel humanitaire. Bien que la sécurité de ceux-ci après les transferts ne dépende pas réellement des organisations humanitaires, il est du ressort de ces dernières de tout mettre en place afin de limiter les risques de vol, de corruption et d'extorsion. Pour ce faire, on peut impliquer les autorités locales afin de maximiser la sécurité. Si ces risques sont trop importants, on favorise alors les coupons ou l'aide en nature. Par ailleurs, certaines mesures sont conseillées par Action Contre la Faim pour minimiser de tels risques (Crozet et al., 2014) : éviter la distribution de cash en trop grande quantité (si les montants doivent être importants, il faut envisager une distribution par compte bancaire), former correctement le personnel de distribution ou

encore réduire au plus la distance entre les foyers des bénéficiaires et les lieux de distribution.

Une dernière évaluation a lieu d'être pour établir si l'on peut implémenter des programmes CFW. Celle-ci ne relève pas de l'absolue nécessité : en effet, sans la réaliser, ou si cette évaluation se trouve être négative, on retombe dans des programmes d'aide en nature, cash ou coupon. Cependant, pouvoir utiliser de la force de travail pour effectuer des œuvres sociales est un plus dans un bon nombre d'urgences humanitaires. Il faut toutefois s'assurer que d'une part, les travaux sont réalisables relativement facilement et localement, que la population visée a les capacités physique, technique et morale de le faire, ou d'apprendre à le faire, et que les travaux n'empiètent pas sur d'autres priorités ou des emplois de la communauté.

Via toutes ces évaluations de la situation, il est possible de déterminer si un PTM est adapté et réalisable. On constatera que les transferts monétaires demandent beaucoup de conditions pour être réalisés, comme la stabilité des marchés, la capacité du système bancaire ou encore un comportement sociétal approprié. Ainsi, malgré le nombre important de bénéficiaires (voir le point 2.2 Avantages et inconvénients), il existe une multiplicité de cas où les PTM ne sont pas faisables. On constatera principalement qu'il faut tout de même une situation relativement stable dans la région, il n'est pas forcément envisageable d'instaurer des PTM directement après une catastrophe, ou lorsque c'est le chaos total. Cet aspect sera synthétisé au chapitre 3 (Transferts monétaires et situations d'urgence).

2.3.3 Montants et fréquences

Une fois qu'il a été décidé de réaliser un PTM, il est alors nécessaire de définir les montants distribués à chaque foyer, ainsi que les fréquences de distributions. Ces deux paramètres ont leur importance dans le programme, pouvant influencer la sécurité des bénéficiaires, leur transport, l'inflation des marchés, etc.

Afin de pouvoir déterminer ces facteurs, certaines questions doivent être posées : pour quels types de besoins et d'objectifs le PAM est-il mis en place ? Quels biens les participants ont-ils prévu d'acheter ? Quels sont les prix des biens visés ? Il y a-t-il des taxes pour les transferts et quels sont les coûts logistiques pour chaque transfert ? (Mercy Corps, 2017)

On peut établir trois catégories d'objectifs des PTM, influant la fréquence ainsi que le montant de distribution (The Cash Learning Partnership, 2015) :

- Les PAM pour les besoins fondamentaux : ceux visant à fournir des biens de manière urgente pour répondre aux manques de la population. On établira une fréquence mensuelle ou bimensuelle de distribution de petits montants, pour éviter les trop grosses sommes d'argent, mais aussi améliorer la gestion des dépenses.
- Les PAM pour rétablir les moyens de subsistance : ces objectifs demandent des investissements plus importants, les transferts monétaires doivent être également plus conséquents. Ces montants sont alors distribués en une ou deux fois.
- Les PAM des restrictions de dépenses : on établit deux distributions, la deuxième étant accordée si les premiers montants ont été dépensés selon les conditions exigées.

Bien entendu, une fois que cela est décidé, il reste une pléthore de choses à décider et à programmer. Plusieurs guides pratiques sont réalisés par les ONG réalisant des PTM (voir point 2.5 Quelques chiffres) afin de désigner et mettre en place correctement ces programmes.

2.3.4 Mixages des pratiques

L'arbre présenté à la Figure 1 est théorique : il donne un cadre à suivre en pratique, sur le terrain. Toutefois, il n'y est pas mentionné une habitude courante des PTM qui sont le mixage de programmes. Cela est le cas lorsque des personnes sont en incapacité de travailler pour un CFW par exemple, et qu'on peut leur accorder alors un UCT. Il est aussi possible d'utiliser des vouchers avec des transferts monétaires sur le côté. Ce mixage de pratiques permet d'obtenir plus des PTM, en tentant d'inclure un maximum de personnes dans le programme, et surtout, de tirer un maximum d'avantages de celles-ci.

Dans d'autres cas, il est aussi possible de combiner les programmes cash avec ceux d'aide en nature. Prenons l'exemple d'un marché étant opérationnel au niveau des biens non alimentaires, mais déficients pour les produits alimentaires. Il peut alors être

opportun d'associer des transferts monétaires pour les premiers biens, et d'effectuer des interventions d'aide alimentaire de manière complémentaire.

Par exemple en 2004 en Haïti, Oxfam, pour répondre aux inondations et à la situation politique instable, a mis en place une intervention combinant des distributions d'argent ainsi que des programmes argent-contre-nourriture, avec des UCT pour les personnes en incapacité de travail. Au Sri Lanka après le tsunami de 2004, plusieurs projets ont été réalisés de pair : un programme CAF pour réhabiliter les terres, les logements et les biens nécessaires à la pêche, des transferts monétaires pour les foyers vulnérables (souvent des mères élevant leurs enfants seules) ayant perdu leurs sources de revenus et des distributions vouchers pour les besoins en biens alimentaires et non alimentaires (Creti and Jaspers, 2006).

Ainsi, il apparaît que ces combinaisons sont quasi infinies, et que le secteur humanitaire se doit d'être le plus créatif possible pour répondre au mieux aux besoins des personnes vulnérables. Ces mix de pratiques sont une opportunité de choix pour tenter d'aborder au mieux les problèmes rencontrés en situation de crise. Les combinaisons de modalités semblent, à l'heure actuelle, sous exploitées par rapport au bénéfice qu'on peut en tirer (Gentilini, 2014).

2.4 Communauté internationale

Vu leurs avantages, les PTM sont depuis peu encensées au niveau international. L'exemple le plus parlant est celui du *Grand Bargain*, un accord qui a eu au *World Humanitarian Summit* d'Istanbul en 2016. Cet accord, rassemblant plus de 20 importants bailleurs de fonds et plus de 30 organisations, donne des objectifs sur l'aide humanitaire. Dans les dix engagements, le troisième a pour but de renforcer l'utilisation des transferts monétaires dans les programmes d'aide.

Cet engagement global reconnaît dans un premier les utilités diverses des PTM, bien que reconnaissant que ces programmes ne peuvent pas tout résoudre et doivent être complémentaires à l'aide en nature. Ensuite, il donne plusieurs sous-engagements, dont l'augmentation de l'utilisation du cash et des vouchers dans l'assistance humanitaire, l'amélioration des indicateurs et une bonne coopération des informations sur les PTM. Les bailleurs se sont eux engagés à donner plus d'argent pour les PTM (Agenda for humanity, 2016).

Un autre indicateur de la popularisation des PTM est la demande « *Why not cash ?* » (« Pourquoi pas de transferts monétaires ? ») de certains grands bailleurs aux demandeurs de fonds. Par cette demande, les organisations doivent se justifier dans le cas où elles ne feraient pas un programme avec du cash. C'est notamment le cas de la DG ECHO qui pose cette question dans son formulaire de demande de fonds (DG ECHO, 2014). En outre, les ONG devraient se poser cette question avant l'implémentation de chaque programme (High Level Panel on Humanitarian Cash Transfers, 2015).

Il faut également constater un intérêt de la communauté de la recherche scientifique. Puisque ces méthodes sont plus pratiquées, elles sont également plus étudiées. Dans le cadre de ce mémoire, il a pu être constaté qu'une masse d'information conséquente explosait ces dix dernières années au niveau des PTM dans l'aide humanitaire. Cela témoigne donc d'un intérêt sans cesse croissant pour ces techniques d'intervention.

Malgré toutes ces initiatives, les PTM ne sont pas encore si utilisées au sein de l'assistance humanitaire globale, et surtout au niveau des ONG, comme on le verra au point suivant.

2.5 Quelques chiffres

On a pu le constater, les PTM possèdent certains avantages nombreux par rapport aux programmes d'aide humanitaire classique. De ce fait, les instances internationales encouragent les ONG à utiliser les transferts monétaires dans les urgences humanitaires. Mais qu'en est-il sur en termes de chiffre et de dépenses ?

La Global Humanitarian Assistance (GHA) a estimé l'aide en PTM à 2 milliards de dollars en 2015, et à 2,8 milliards en 2016, soit une augmentation de 40 % (GHA, 2018). Si ces dépenses peuvent sembler importantes (et elles le sont), elles ne représentaient qu'un peu plus de 10 % des dépenses humanitaires globales de 2016, qui se chiffraient à 26,4 milliards de dollars (GHA, 2018). Cela montre que malgré les bienfaits potentiels des PTM, ils ne sont pas encore la norme dans l'assistance humanitaire. Néanmoins, l'augmentation importante en pourcentage entre 2015 et 2016 expose que ces techniques se développent bien.

Les pays les plus ciblés par des PTM en 2016 sont repris à la Figure 3.

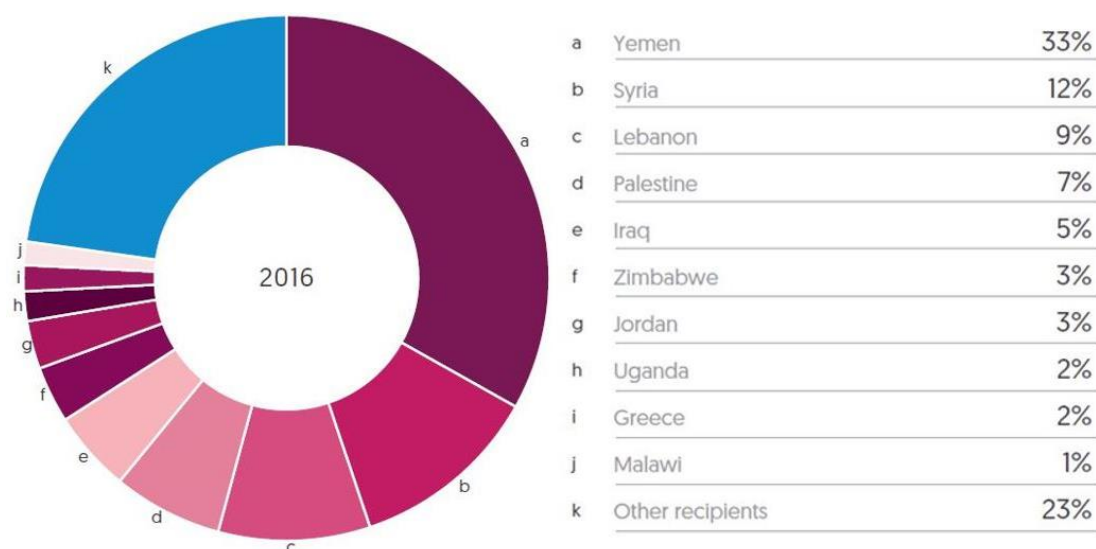


Figure 3 - Répartition par pays ciblés par des PTM en 2016 (GHA, 2017)

Sans réelles surprises, le Yémen, la Syrie et Liban sont les premiers receveurs de PTM au niveau mondial, ils reçoivent également énormément d'aide via des programmes en nature. Par contre, le Soudan du Sud, qui était le quatrième receveur d'aide en termes de montant, n'apparaît pas sur la Figure 3, ce qui est le cas des autres premiers pays receveurs (Syrie, Yémen, Palestine et Irak) (GHA, 2018). Ceci peut probablement être expliqué par la nouveauté du pays (indépendance en 2011), et par conséquent, des infrastructures médiocres et des marchés faibles ne permettant pas l'implémentation de PTM.

Les agences de l'Organisation des Nations Unies (ONU) représentaient les deux tiers des contributions totales des PTM, dont plus de la moitié (55%) fonctionnait avec des coupons. Entre 2015 et 2016, l'UNHCR a doublé ses dépenses dans les PTM, tandis que le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a augmenté d'environ 30 % le montant de ses aides via des transferts monétaires (GHA, 2017).

Les ONG ont dépensé moins de 600 millions de dollars dans les PTM en 2015. On peut en déduire qu'elles sont un peu plus frileuses dans la réalisation de ce type de programmes. À l'inverse des instances de l'ONU, les ONG utilisaient plutôt des programmes de transferts d'espèces (86% des PTM) (GHA, 2017). Voici une liste non exhaustive d'ONG implémentant des PMT dans leurs interventions : Oxfam, la British Red Cross, Concern, le Danish Refugee Council, Save the Children UK, Action Contre

Chapitre 2 – Base des transferts monétaires

la Faim, Mercy Corps, Care, Catholic Relief Service, World Vision (Gairdner et al., 2011).

Au niveau des donateurs, la Figure 4 reprend la répartition des bailleurs de fonds internationaux en 2015. Là aussi, les tendances suivent les donations générales, les plus grands bailleurs de fonds dans l'assistance globale (et ce compris en nature), sont également les plus importants fournisseurs d'argent pour les PTM (GHA, 2017; Spencer et al., 2016). Les trois premiers sont les États-Unis, les institutions européennes et le Royaume-Uni.

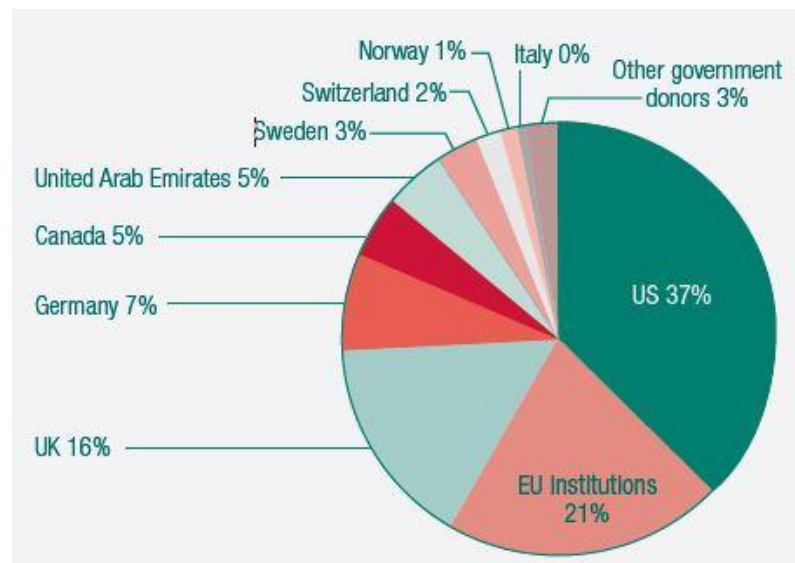


Figure 4 - Répartition des bailleurs de fonds des PTM en 2015 (Spencer et al., 2016)

3 Transferts monétaires et situations d’urgence

Dans le chapitre précédent, on a exposé les différents types de PTM, leurs avantages et leurs inconvénients. La première partie de ce mémoire tenait de répondre à l’applicabilité des transferts monétaires en situation d’urgence. Ce que l’on a pu constater, c’est que ces techniques requièrent un certain nombre de conditions non négligeables avant de pouvoir être mises en place, dont par exemple la stabilité du marché, le comportement des communautés, etc.

Ainsi, bien que l’assistance via des transferts monétaires soit plus rapide d’un point de vue logistique, elle peut potentiellement tarder à se mettre en place selon les conditions de la zone en crise. Cela amène des questions fondamentales sur la place des PTM dans l’assistance humanitaire : est-ce que les transferts monétaires sont adaptés aux situations les plus urgentes ? Est-ce une technique viable en cas de crise à déclenchement rapide ? Cette question est importante intrinsèquement, pour comprendre mieux les PTM, mais aussi pour pouvoir répondre par après à la viabilité des transferts électroniques.

Premièrement, il peut être nécessaire de situer quand est-ce qu’un PTM peut être facilement ou au contraire difficilement implémentable. La Figure 5 reprend ces diverses conditions.

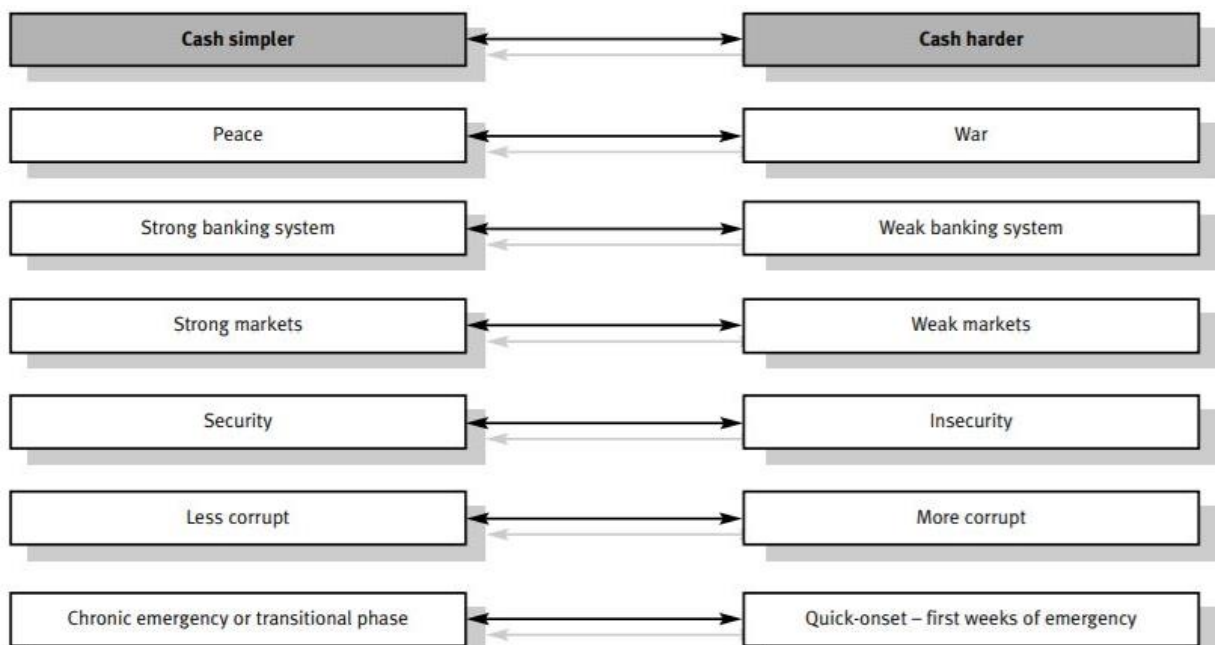


Figure 5 - Comparaison des conditions d'implémentation d'un PTM (Harvey, 2005)

Chapitre 3 – Transferts monétaires et situations d’urgence

Cette comparaison peut nous donner des éléments de réponses aux questions motivant ce chapitre. En effet, tous les éléments rendant l’utilisation du cash sont synonymes d’une situation locale relativement stable, malgré l’urgence. Les besoins de sécurité, de marchés forts, de systèmes bancaires fiables et de paix relative compliquent l’établissement de PTM en situation d’urgence à développement rapide. L’utilisation du cash directement à la suite d’une catastrophe peut ne pas être totalement approprié (Gentilini, 2007). Cela ne veut pour autant pas dire que cela ne l’est jamais (Harvey, 2005). Malgré tout, il existe une idée préconçue que les transferts monétaires sont plus applicables aux programmes d’aide au développement, et que l’aide en nature est quant à elle plus propice aux situations d’urgence.

Comment défaire ce préjuger ? Si les transferts monétaires ne sont pas réellement applicables aux urgences à développement rapide, dans quels cas de crise les PTM peuvent être bénéfiques et viables ? Tout dépend de chaque conjoncture, et il faut prendre les situations au cas par cas. Le Tableau 1 tente d’exposer une vue plus claire sur les crises auxquelles les PTM peuvent venir en aide.

Tableau 1 - Intervention humanitaire selon le type de crise (adapté de : Harvey, 2005)

Type de crise	Développement de la crise		
	Rapide	Lent	Chronique/Longue période
Complexe / Conflits armés	Les contraintes sécuritaires et bancaires sont fort présentes durant des conflits, et rendent difficiles les PTM. Ils peuvent toutefois être plus sécurisés, car plus discrets que l’aide en nature.		
	Les marchés peuvent être interrompus dans les premières phases du conflit, le cash n’est pas forcément approprié, et il faut considérer de l’aide en nature	Si le conflit baisse en intensité, il peut y avoir dans certains cas des opportunités pour les PTM, afin de distribuer de l’aide de manière discrète. Une évaluation sérieuse est importante.	Dans les conflits à long terme, les marchés se sont normalement rétablis dans les zones et les périodes plus sécurisées. Dans ce genre de cas, des PTM sont possibles, voire même des e-transferts (voir point 5).
Catastrophe naturelle	Ces crises se développent de manière imprévue temporellement et géographiquement. Dans les premières phases, les PTM ne sont pas recommandables (marchés interrompus, déplacements de populations). Durant la phase	Les crises à développement lent, telles des sécheresses, permettent des interventions monétaires (et e-transferts), elles ont le temps d’être planifiées, peuvent et être connectées à des mesures préventives et sociales.	Beaucoup de catastrophes naturelles sont récurrentes, comme les inondations ou les sécheresses. Les interventions monétaires (et e-transferts) peuvent donc être planifiées comme mesure de préparation face à la catastrophe, et être

	de réhabilitation, les PTM peuvent être plus réalisables.		connectées à des mesures préventives.
--	---	--	---------------------------------------

Pour résumer, les PTM sont le plus souvent applicables aux crises à développement lent, de longues périodes ou chroniques. Les sécheresses ou les inondations conviennent particulièrement bien aux interventions en cash. Ce sont des situations plus stables, malgré qu’elles restent urgentes et nécessitent une aide rapide. On assiste souvent aussi à une utilisation des PTM dans la phase de réhabilitation d’une catastrophe à développement rapide, comme après le tsunami de 2004 au Sri Lanka (Creti and Jaspars, 2006). Directement après des catastrophes comme celle-là, une aide en nature est indispensable, la situation n’est absolument pas stable mais l’assistance humanitaire doit quand même avoir lieu.

Pour conclure, il s’avère généralement que les PTM sont utiles en situation de crise, mais pas pour toutes ces situations. De manière plus informelle, lorsque c’est la panique, que les populations se déplacent, que les marchés ne sont pas approvisionnés, il apparaît que les PTM ne seront pas adaptés. Au vu de la littérature et des recherches effectuées, il me semble donc pertinent de répondre par la négative à la question posée en début de chapitre : les PTM ne sont pas viables pour les crises à développement rapide, et pour les crises les plus urgentes.

Ces techniques sont une solution pour certains cas de crises humanitaires, mais ne sont pas une solution miracle, et doivent être vues comme un outil dans le panel des méthodes humanitaires. Elles doivent être intégrées au mieux aux interventions, et être utilisées de manière complémentaire aux interventions en nature. Si on oppose souvent les interventions cash et en nature, il apparaît plutôt qu’elles doivent être réunies pour aider au mieux les personnes vulnérables. Passer d’une pensée « *cash versus food* » à une conception « *cash and food* » (Gentilini, 2007).

4 E-transferts

Avec la mondialisation, l'ensemble des populations de toutes les régions du globe se modernise, et accède de plus en plus aux nouvelles technologies. Internet, objets connectés, télévision ou compte bancaire en ligne sont en plein essor à travers tous les continents. Toutefois, parmi celles-ci, le téléphone portable se situe comme la référence en matière de technologie la plus utilisée. Ce dernier, que soit un mobile classique ou un smartphone, est une des innovations les plus répandues au monde : en 2017, la GSM Association³ (GSMA) estimait à 5 milliards le nombre d'utilisateurs uniques⁴ de téléphone mobile, ce qui représente un taux de pénétration⁵ mondial de 66 % (GSMA, 2018). Ces chiffres seront amenés à 5,9 milliards en 2025 pour les utilisateurs, donnant un taux de pénétration de 71%.

Ce taux de pénétration actuel peut même être potentiellement augmenté : la population mondiale adulte (personnes âgées de 15 ans ou plus) atteint 5,557 milliards de personnes en 2017 (World Bank, 2018a). Si l'on considère qu'uniquement les adultes utilisent des téléphones portables, on arrive à un taux de pénétration de 90 %, ce qui est une proportion très conséquente de la population mondiale. Il faut toutefois prendre des précautions avec cette extrapolation, dans les pays occidentaux, environ la moitié des enfants entre 8 et 12 ans possèdent leur propre mobile (Howard, 2017).

D'autre part, les comptes bancaires sont également plus fréquemment utilisés à l'échelle mondiale. En 2018, on compte plus de 68,5 % de la population adulte ayant un compte bancaire (World Bank, 2018b). Ces chiffres sont en progression constante, puisqu'en 2010, environ la moitié des adultes possédaient un compte.

Tous ces chiffres montrent que le monde se numérise : ces technologies ouvrent par exemple des possibilités énormes au niveau des transferts d'argent. Le domaine humanitaire suit évidemment les choses de son temps, ne reste pas sur ses acquis et

³ La GSMA est une association internationale représentant les intérêts d'opérateurs de téléphonie mobile et de constructeurs d'appareils mobiles. Elle compte plus de 800 entreprises, réparties sur 237 pays et territoires à travers le monde.

⁴ Une personne ayant deux abonnements mobiles ou deux téléphones portables est donc comptée comme un seul utilisateur unique.

⁵ Taux de pénétration = Nombre d'utilisateurs / nombre d'individus

utilise donc certains de ces nouveaux instruments pour réaliser des transferts monétaires. Ils sont regroupés sous le terme de *e-transfers* (e-transferts), pour *electronic transfers* (transferts électroniques).

Les transferts électroniques peuvent présenter des avantages et des inconvénients par rapport à la remise de monnaie en main propre, mais sont souvent citées la rapidité, la facilité et la sécurité de ce type de transfert. Dans un monde de plus en plus *cashless*, il semble dès lors pertinent de s'intéresser à ces technologies. Quelles sont les modalités des e-transferts ? Quel est le rapport entre les bénéficiaires des PTM et les transferts électroniques ? Qu'en est-il vraiment des avantages de ces méthodes ? Globalement, les e-transferts sont-ils l'avenir de l'humanitaire ou sera-ce uniquement une modalité de paiement parmi d'autres ?

4.1 Mécanisme

Les e-transferts sont des systèmes basés sur l'électronique où « *l'argent est transféré de manière électronique [par le bailleur ou l'organisation humanitaire] vers une banque qui utilise ou met en place un réseau de terminaux de point de vente (TPV) pour délivrer l'argent aux bénéficiaires sur demande* » (Emmett, 2012). La comparaison entre le système physique où l'argent est distribué en espèce directement et les e-transferts (paiement numérique) est présentée à la Figure 6.

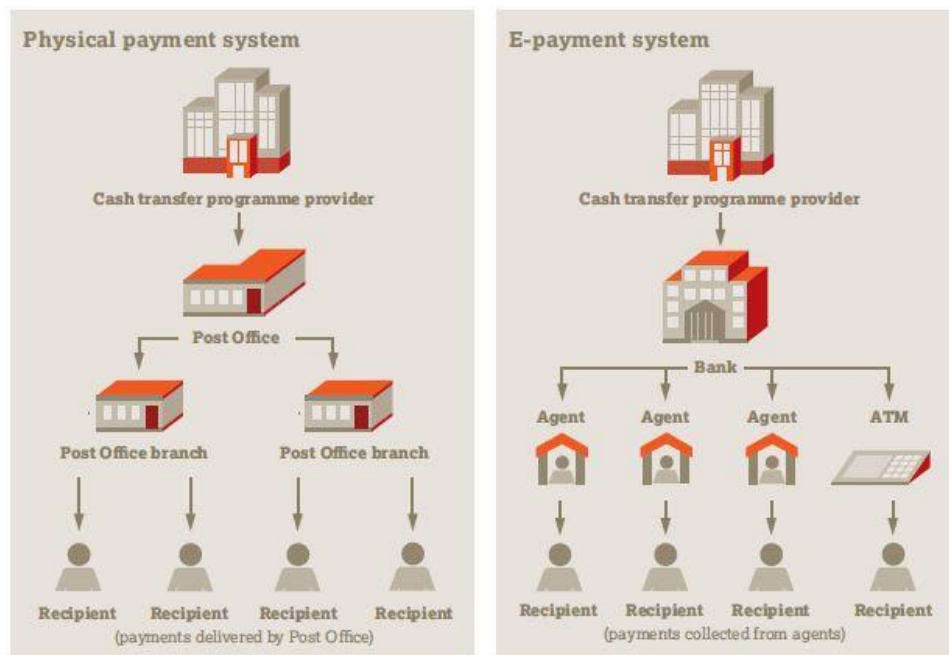


Figure 6 – Comparaison paiement physique – numérique des PTM (Emmett, 2012)

Dans le système de paiement physique, l'argent en espèces doit être convoyé à partir du bailleur ou de l'ONG vers un point général (*Post Office*) qui délivre à son tour l'argent à des bureaux locaux (*Post Office branch*), au plus proches des bénéficiaires. Ensuite, ces bureaux locaux organisent des distributions d'argent aux bénéficiaires selon des modalités prévues en concertation avec les ONG. Sur la Figure 6, l'agent de distribution et d'acheminement est la Poste nationale du pays de l'intervention, car les organisations humanitaires travaillent souvent de pair avec ces institutions publiques, déjà organisées pour acheminer le courrier en couvrant un maximum de surface du territoire. Il arrive toutefois que les organismes humanitaires implémentent les distributions et les expéditions d'argent par eux-mêmes, ou par une autre structure (banque, marchands, institutions de microfinance, etc.).

Dans le système des e-transferts, le schéma arborescent ne change pas drastiquement, cependant les types de transferts sont modifiés. La légende des flèches ne devrait donc pas être la même sur la partie gauche (acheminements physiques de l'argent) de la Figure 6 que sur la droite (transferts numériques, virtuels).

Dans un premier temps, comme dans le transfert physique, on part du bailleur ou de l'ONG, qui transfère l'argent vers une banque locale ou un opérateur de télécom national. Toutefois, ce transfert est déjà numérisé : l'argent ne doit plus être convoyé, mais juste viré d'un compte à un autre. Ensuite, la banque (ou l'opérateur) met en place un réseau pour pouvoir distribuer l'argent aux bénéficiaires. Ce réseau comprend des distributeurs automatiques (ATM, *Automatic Teller Machine*) ou bien des agents particuliers, comme des vendeurs ou marchands, répartis au mieux dans la zone d'intervention du PTM. Ces agents utilisent des TPV (des boîtiers électroniques reliés numériquement à la banque) ou des téléphones mobiles pour servir d'intermédiaire entre les bénéficiaires et la banque (ou l'opérateur).

Lorsqu'un bénéficiaire souhaite obtenir l'argent, il doit soit retirer directement à l'ATM – l'argent est alors directement déduit auprès de la banque –, soit se présenter à l'agent. Selon le type de transferts (voir le point 4.2 Types de e-transfert), une interaction a lieu entre l'agent et le bénéficiaire via les TPV ou les téléphones mobiles, et celle-ci est enregistrée dans le système, connecté à la banque (ou l'opérateur) et un reçu est généralement produit pour les deux parties. Les TPV sont dotés très couramment d'une sécurité, un code PIN (*Personal Identification Number*) voire une

reconnaissance biométrique du bénéficiaire (empreinte digitale, iris, etc.). Lorsque la transaction est validée, l'agent fournit le montant au bénéficiaire, soit directement en biens et services de valeur égale au montant que le vendeur propos, soit en espèces tirées de son compte propre. Un mix des deux moyens est également possible, une partie du montant en biens et une autre en espèces. La banque remboursera l'agent intermédiaire ultérieurement, sur base des enregistrements des transactions.

Les organisations humanitaires ou les gouvernements doivent donc faire appel à des sociétés privées (banque, opérateur de télécommunication) pour pouvoir mettre en place des e-transferts.

4.2 Types de e-transferts

Les différentes modalités pour les agents intermédiaires viennent d'être présentées brièvement. Cependant, avant de pouvoir s'intéresser en détail et répondre aux questions précédemment posées, il est nécessaire d'aborder succinctement les différentes modalités d'e-transferts pour les bénéficiaires. La Figure 7 reprend les différentes modalités d'e-transferts principalement exploitées à l'heure actuelle dans l'aide humanitaire. Cela ne reprend pas évidemment tous les transferts monétaires possibles par voie électronique.

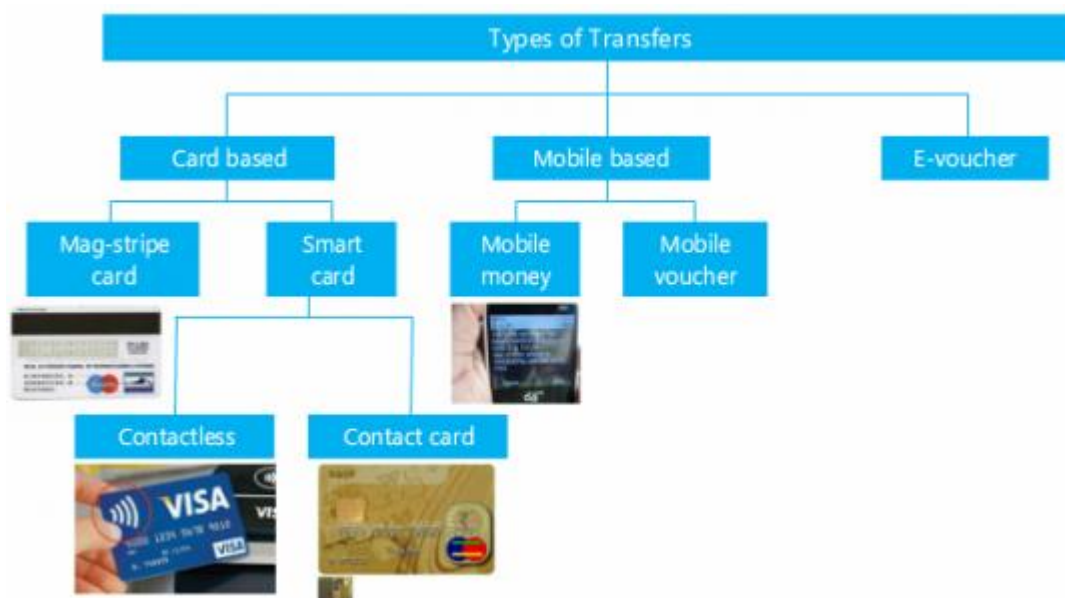


Figure 7 - Types de e-transferts (The Cash Learning Partnership, 2018)

Comme on le voit sur la Figure 7, les e-transferts peuvent être classifiés en trois catégories principales : les transferts par cartes ou par téléphones mobiles, et les e-vouchers.

4.2.1 Cartes

Les cartes électroniques permettent aux bénéficiaires de retirer l'argent soit aux ATM soit chez les agents via les TPV, et elles sont le seul système à permettre cela. Par conséquent, elles seules peuvent inclure une reconnaissance biométrique (installée sur les TPV), a contrario des systèmes par téléphone mobile. Ces cartes ne doivent pas nécessairement être reliées à un compte bancaire. Il existe trois systèmes de cartes répandus dans l'aide humanitaire : les cartes à bandes magnétiques, les cartes à puce et les cartes sans contact (*contactless*).

4.2.1.1 Cartes à bandes magnétiques

Ces cartes sont dotées d'une fine bande magnétique noire (voir Figure 7) contenant des informations sur les montants et les bénéficiaires. Elles sont prépayées, c'est-à-dire que le montant est déjà crédité sur un compte lié à la carte (O'Brien et al., 2013). Ces cartes sont protégées par le code PIN du bénéficiaire ou une signature manuelle. Il n'y a pas de signature biométrique pour les cartes magnétiques (Bold and Rotman, 2010). Lorsqu'un bénéficiaire possède une carte, il peut l'utiliser à un ATM ou à un TPV en état de marche. Comme la transaction est authentifiée instantanément par rapport au compte auquel la carte est liée, il est nécessaire que le TPV soit connecté au réseau bancaire (c'est-à-dire à internet), et possède un accès à l'électricité constant (Oberländer and Brossmann, 2014). Dans des endroits reculés et isolés, ce dernier point peut être résolu par des systèmes à panneaux solaires (Emmett, 2012). En revanche, la connectivité au réseau peut être plus problématique : dans certaines zones du monde, celle-ci ne fonctionne pas ou uniquement par intermittence.

Ces cartes ont généralement une période d'utilisation limitée, et peuvent être utilisées pour l'achat de biens, de services chez les vendeurs (disposant d'un TPV), ou pour retirer de l'argent, en une ou plusieurs fois. Une possibilité de ces cartes est de restreindre leur utilisation à certains commerces (sur l'ensemble des agents disposant de TPV) voire certaines marchandises, le système s'apparentant alors à une méthode de coupons (Poisson, 2011).

Pour pouvoir mettre ce système en place, l'organisation humanitaire peut soit fournir à la banque des informations sur les bénéficiaires (identifiant, numéro de carte, montant), soit commander à série de cartes prépayées à la banque, que l'organisation distribue par la suite (Smith et al., 2011). Il n'est par ailleurs pas nécessaire pour les bénéficiaires de donner une pièce d'identité.

Les cartes magnétiques sont relativement peu chères d'utilisation, et permettent donc de les implémenter dans des programmes de petite comme large envergure. Dans une intervention au Pakistan, fréquemment touché par d'importantes inondations, UBL Bank a distribué de l'argent à deux millions de foyers via des cartes prépayées, dont beaucoup n'avaient jamais utilisé de système bancaire (Bold, 2010)⁶.

4.2.1.2 Cartes à puces (*Contact card*)

Comme leur nom l'indique, les cartes à puce intègrent une puce contenant les informations sur le bénéficiaire et sur les transferts monétaires. Sur la Figure 7, on peut voir qu'on la désigne également sous le nom de *Smart Card* (carte intelligente), conjointement avec les cartes sans contact. Ce nom provient du fait qu'elles peuvent contenir plus d'informations que les autres cartes, telles que celles à bandes magnétiques. Il est d'ailleurs possible de rajouter des informations sur les cartes à puce après leur émission, ce qui n'est pas le cas des magnétiques (Emmett, 2012). Leur fonctionnement ne diffère cependant pas tant que ça des cartes magnétiques : elles sont lues par des TPV ou des ATM, peuvent être restreintes à certains types de biens, et sont sécurisées.

Un des principaux avantages est le fait que les transactions peuvent être effectuées hors-ligne, sans avoir besoin du réseau bancaire. Les transactions sont alors stockées sur le TPV de l'agent, qui doit uniquement se rendre de temps à autre à un endroit ayant une connexion, pour mettre de transmettre les informations à la banque. Cela provient du fait qu'une *smart card* ne doit pas forcément être connectée à un compte en banque, bien qu'elle puisse l'être (O'Brien et al., 2013). Les fonds peuvent se trouver exclusivement sur la carte, qui agit comme un portemonnaie numérique. Ainsi,

⁶ Les cartes magnétiques, tout comme les autres types de cartes, sont également utilisées dans des programmes d'aide au développement pour lutter contre la pauvreté, comme le programme Bolsa Familia (Brésil). Ce dernier a déjà fourni de l'argent de façon régulière à 12 millions de ménages via les cartes magnétiques (Bold et al., 2012).

les cartes à puces possèdent un atout assez conséquent sur les cartes numériques : il est possible d'implémenter ce système dans des régions éloignées, moins urbanisées, où la couverture du réseau est faible. On peut donc toucher des personnes potentiellement plus vulnérables.

De plus, ces cartes peuvent inclure comme système de protection un code PIN, mais surtout des outils de reconnaissance biométrique. Ce point sera discuté plus tard, mais peut être efficace lorsqu'une partie de la population est illettrée.

Toutefois, comme ces cartes sont plus performantes, elles sont aussi plus chères. Les sources varient, mais le prix peut être jusqu'à cinq fois plus élevés pour les cartes à puces que les cartes magnétiques, et les TPV lecteurs de puces sont deux fois plus onéreux que ceux pour les cartes magnétiques (Oberländer and Brossmann, 2014). Ainsi, comme dans beaucoup de pays la couverture du réseau s'améliore, les capacités hors-ligne des cartes à puce peuvent dans certains cas perdre de leur intérêt, vu les investissements initiaux requis (Pickens et al., 2009).

4.2.1.3 Cartes sans contact (*Contactless*)

Les cartes sans contact font partie des *Smart Cards*, et sont sensiblement du même acabit que les cartes à puces. Elles diffèrent dans leur fonctionnement par le fait qu'elles n'ont pas de puce, et qu'elles sont lues par les TPV via la technologie de communication en champ proche (*Near Field Communication*, NFC). Elles peuvent être lues aussi par des smartphones NFC paramétrés pour. Le point novateur est ici qu'en dessous d'un certain montant, il ne faut pas forcément introduire un code PIN pour l'utiliser, elle peut juste être apposée sur l'appareil doté d'une NFC, et le paiement est réalisé. Cela peut être ainsi plus rapide, mais surtout plus accessible pour une partie de la population qui soit n'est pas familière aux cartes bancaires, soit est analphabète (Sossouvi, 2013).

Un code PIN est toutefois demandé lorsque le montant des achats ou l'argent retiré dépassent une certaine valeur. Cela permet d'assurer dès lors une sécurité. On reconnaîtra cependant qu'en cas de vol, l'argent restant sur la carte peut être dépensé sans demande de code PIN ou de preuve d'identité (carte, signature, système biométrique) tant que les montants ne sont pas assez élevés.

De plus, pour implémenter un tel système, il faut que les appareils de lecture de carte soient équipés de la technologie NFC. Il faut alors prévoir de nouveaux terminaux, ou, dans le cas où il y a déjà des TPV disponibles, poser des autocollants NFC sur ces terminaux, permettant ainsi de communiquer avec les cartes sans contact (Sossouvi, 2013).

La littérature étant moins conséquente sur le sujet des cartes sans contact, ainsi que les interventions, on développera ici plutôt les *Smart Card* dans leur ensemble, principalement les cartes à puces.

4.2.2 Téléphones mobiles

Les paiements par téléphone mobile sont réalisés via le réseau de téléphonie mobile (mis en place par les opérateurs GSM). Cette solution pour les transferts monétaires s'avère intéressante au vu des statistiques précédemment évoquées sur le taux de pénétration mondial de téléphones portables⁷, et sur les prévisions annoncées par la GSMA.

Un avantage important du paiement par téléphone comparé aux cartes est qu'il ne nécessite pas d'installations supplémentaires comme les TPV. De plus, les téléphones permettent une communication à double sens entre les bénéficiaires et l'équipe d'implémentation du programme (Sossouvi, 2013).

On rencontre deux types principaux d'utilisation des téléphones mobiles dans les transferts monétaires : le transfert d'argent par portable, les tickets mobiles, et les coupons mobiles. À noter que sur Figure 7, on ne cite que l'argent par mobile, cette catégorie reprenant les deux premières méthodes.

4.2.2.1 Transferts d'argent par mobile

« Les termes « transferts monétaires par mobile » s'appliquent à tout paiement ou fonds transférés du « portefeuille mobile » ou compte bancaire d'une personne ou organisation vers celui d'un autre, via des téléphones portables. » (Smith et al., 2011).

⁷ Pour rappel, il est d'environ 66% dans le monde, et passe à 90% si l'on ne tient compte que de la population adulte.

Pour réaliser ces transferts, il est nécessaire que la bénéficiaire utilisant le téléphone possède un portefeuille mobile. Il s'agit d'un compte associé à une carte SIM (*Subscriber Identity Mobile*), permettant de stocker une certaine valeur d'argent. Le service de portefeuille mobile est le plus complet et le plus complexe des systèmes de paiements par mobile. Il permet notamment des actions financières variées : dépôt d'argent, retrait, paiement, consultation de solde, etc. L'accès au portefeuille se fait via le téléphone, soit par SMS soit par une application. Pour accéder à son portefeuille ou réaliser une transaction, il faut composer son code PIN.

Ce portefeuille mobile est toutefois dépendant du niveau de développement des services des opérateurs de télécommunication des pays où l'on souhaite implémenter un programme (Sossouvi, 2013). La création d'un tel programme donc pas forcément du ressort des organisations humanitaires (O'Brien et al., 2013). Comment une organisation humanitaire met-elle en place des transferts monétaires vers les bénéficiaires ayant des portefeuilles mobiles ? Cela s'apparente à un virement bancaire multiple, mais qui se déroule entre téléphones mobiles plutôt qu'entre comptes bancaires. L'organisation doit également posséder un portefeuille mobile en son nom. Elle doit ensuite fournir à l'opérateur une liste des bénéficiaires qu'elle souhaite créditer, avec leurs identifiant, numéro de téléphone et montant à transférer. Ces montants sont alors envoyés numériquement du portefeuille de l'organisation vers celui de chaque bénéficiaire, qui reçoit un SMS de notification. Il y a des frais de transferts de fonds qui sont normalement pris en charge par l'organisation. (Smith et al., 2011).

Une fois que le bénéficiaire est crédité sur leur portefeuille, il peut se rendre chez un agent possédant un téléphone doté d'un portefeuille mobile. Le bénéficiaire transfère le montant qu'il souhaite sur le portefeuille de l'agent via le numéro de téléphone de celui-ci, et une fois que la transaction est validée, l'agent donne la valeur du montant en espèces aux bénéficiaires. Il y a très souvent là aussi des frais de retrait de la part de l'agent, lui permettant une source de revenus. (Oberländer and Brossmann, 2014)

Grâce à ce système, le bénéficiaire peut retirer l'argent, en tout ou en partie, quand il le souhaite, mais également acheter des biens et des services aux agents (souvent des

vendeurs), payer des factures, acheter des services de l'opérateur télécom, transférer de l'argent à d'autres personnes, voire même stocker de l'argent et économiser⁸.

Outre les avantages déjà cités, ce système permet une sécurité importante via le téléphone et le code PIN du portefeuille mobile, des transferts rapides et discrets, qui peuvent être réitérés facilement. La mise en place du système est très bon marché, sauf si les bénéficiaires ne disposent pas de téléphones mobiles, ce qui augmente alors considérablement les frais.

Le système de transferts monétaires par téléphone mobile a déjà fait ses preuves dans des situations post-conflit au Kenya, via l'opérateur M-PESA, qui a approvisionné plus de 37 000 personnes, soit plus de 6 500 foyers (Barca et al., 2010). Plusieurs ONG ont également appliqué ce système après le tremblement de terre à Haïti en 2010 (Dalberg Global Development, 2012).

4.2.2.2 Tickets mobiles

Comparés aux transferts mobiles, les tickets mobiles (*mobile token*) sont une forme de transferts monétaires unilatéral et unique. Par-là, on entend que ce transfert d'argent va uniquement vers le bénéficiaire, et qu'il ne peut être effectuée qu'une fois dans sa totalité (Sossouvi, 2013). Via les tickets, on ne peut retirer que de l'argent exclusivement, pas de services ou de biens.

Comment cela se déroule-t-il ? Le bénéficiaire reçoit un code d'authentification, qui ne peut être utilisé qu'une seule fois. Il se rend ensuite chez un agent agréé, possédant un téléphone mobile. Avec ce code, l'agent peut l'authentifier (via son téléphone) et donner l'argent au bénéficiaire en une seule fois. Il n'est pas possible de stocker cet argent sur son téléphone, il faut impérativement recevoir l'entièreté du ticket. Il ne s'agit donc pas d'un portefeuille mobile. La compagnie de téléphone mobile rembourse alors l'agent, de par les fonds de l'organisation humanitaire ou du gouvernement (O'Brien et al., 2013).

Les tickets sont une version très simplifiée des transferts d'argent mobile, mais possèdent des avantages concrets. D'une part, dans l'hypothèse où les bénéficiaires ont déjà un téléphone mobile, ce système n'inclut pas d'infrastructures

⁸ Certains pays n'autorisent cependant pas à ce que les opérateurs de télécom stockent de l'argent au nom de leur client (Smith et al., 2011).

supplémentaires. Posséder le numéro de la carte SIM du bénéficiaire est suffisant pour pouvoir lui transmettre son ticket. De plus, cela est rapide, et très discret. C'est également sécurisé puisque le code d'authentification est uniquement connu du bénéficiaire. Néanmoins, cela est limité par le flux de liquidités des agents : si trop de bénéficiaires viennent échanger leur ticket chez un seul et même agent, ce dernier pourrait rapidement tomber à court de monnaies physiques. (Sossouvi, 2013)

4.2.2.3 Coupon par mobile

Les coupons mobiles sont un système où un logiciel permet de transférer une somme d'argent pour le bénéficiaire chez un agent reconnu, et ce uniquement afin d'acheter des biens et des services (le retrait d'argent n'est a priori pas autorisé). A contrario des tickets mobiles, il est possible de stocker l'argent non utilisé dans le système, ce qui permet de faire ses achats en plusieurs transactions et chez plusieurs agents différents.

Pour utiliser ce système, qui doit être mis en place par l'opérateur télécom (ou l'organisation) également, le bénéficiaire reçoit un code PIN et un numéro de coupon séparément, soit par SMS, soit sur des cartes à gratter (Wyeth, 2011). Avec des deux numéros, il se rend chez un agent, qui, avec son téléphone et via un système de SMS, entre le montant à payer et le numéro du voucher. Le bénéficiaire introduit alors le code PIN reçu, toujours par SMS et avec le téléphone de l'agent, et le montant est prélevé du coupon. Tout cela est enregistré dans le système afin que les agents puissent être remboursés par après par l'opérateur de télécommunication (ou l'organisation).

On remarquera que le système est le moins contraignant en termes d'infrastructure de toutes les technologies utilisant le téléphone : seul l'agent a absolument besoin d'un téléphone, le bénéficiaire peut lui recevoir uniquement des cartes à gratter. Ainsi, la couverture du réseau mobile ne doit être effective que dans les zones où se trouvent des agents, ce qui permet de couvrir avec de tels programmes des endroits plus isolés. De plus, cela permet de mieux gérer l'argent reçu : vu qu'il est possible d'effectuer ses achats en plusieurs fois, il est probable que les bénéficiaires ne dépensent pas tout en coup. Dans le cas où c'est l'organisation qui met directement le système en place, cela induit un contact direct entre celle-ci et les agents et bénéficiaires, ce qui est un plus dans tout programme humanitaire (O'Brien et al., 2013). Enfin, à l'inverse des tickets mobiles, les coupons ne sont pas limités par le flux monétaire des agents, mais uniquement par leur stock.

Une question pertinente serait de savoir pourquoi les tickets mobiles ne sont pas basés sur le même principe, puisqu'il est plus simple (un téléphone unique) et permet de mieux gérer ses dépenses (retraits en plusieurs fois possibles). Il n'a pas été possible de trouver de réponses satisfaisantes dans la littérature. Toutefois, une hypothèse possible est que la législation de certains pays sur le stockage d'argent (voir note infrapaginale 8, page 1654) empêche la réalisation d'un tel système.

4.2.3 E-coupons

Les e-coupons sont un système analogue aux coupons par mobile, qui a été introduit à grande échelle avec l'arrivée des smartphones. Globalement, le système est dans le principe le même que celui des coupons mobiles, mis à part que la plateforme n'est pas disponible par SMS, mais sur internet. Il faut donc y accéder avec un ordinateur disposant d'une connexion, ou plus simplement par smartphone et des données mobiles. L'explication du système ne sera pas répétée puisqu'elle est similaire aux coupons mobiles (voir 4.2.2.3 Coupon par mobile). Toutefois, il est important d'en détailler certains avantages.

La plateforme est mise en place par un prestataire de service privé, contracté au nom de l'agence. Lorsque les agents utilisent cette plateforme, les achats des bénéficiaires sont enregistrés. Comparés aux coupons par mobiles, cela permet un stockage de données plus important, cela permet donc un monitoring bien plus précis (Weickert and Herzog, 2016). En outre, les remboursements aux agents peuvent être automatisés (Sossouvi, 2013).

Le bénéfice réellement important des e-vouchers est que ce système ne dépend ni des banques locales, ni des opérateurs télécom nationaux, mais d'un prestataire privé. L'organisation implémentant le système est donc plus libre, et n'est pas soumise aux régulations financières du pays (Mercy Corps, 2014). De plus, dans les précédentes techniques (cartes, téléphones mobiles), il était parfois demandé aux bénéficiaires d'avoir une carte d'identité pour mettre en place le système, et ce par la législation locale. Cela pouvait être un obstacle lorsque les bénéficiaires n'en possédaient pas, l'avaient perdue ou oubliée. Puisque les e-vouchers ne dépendent pas du secteur public, ces contraintes ne sont pas d'actualité, elle n'est pas imposée légalement.

4.2.4 Résumé des caractéristiques

L'ensemble des caractéristiques de base des différentes techniques de e-transferts sont reprises dans le Tableau 2. À noter que DAB signifie Distributeur Automatique de Billets (= ATM).

Tableau 2 - Résumé des caractéristiques des e-transferts (Sossouvi, 2013)

Mécanisme de transfert électronique		Équipement des bénéficiaires	Infrastructures au point de transaction	Application
Cartes	Carte à bande magnétique	Carte + signature (+ PIN aux DAB)	Commerçant avec un TPV ou DAB	Biens/services + argent
	Carte à puce	Carte + code PIN, signature ou données biométriques	Commerçant avec un TPV ou DAB	Biens/services + argent
	carte sans contact	Carte + code PIN, signature ou données biométriques	Commerçant avec un TPV doté de la fonction NFC, ou DAB	Biens/services + argent
Transferts par téléphone portable	Ticket mobile	Carte SIM + code PIN	Agent avec un téléphone basique	Argent
	Coupon transféré par téléphone portable	Carte SIM* + numéro de coupon + code PIN	Commerçant avec un téléphone basique	Biens/services
	Transferts monétaires par téléphone portable	Téléphone + carte SIM + code PIN	Agent/commerçant avec un téléphone basique	Biens/services + argent
Coupons électroniques	Coupons électroniques	Numéro de coupon + code PIN	Commerçant avec un smartphone ou un ordinateur	Biens/services

*pas systématiquement requis

Ce tableau permet de se rendre compte de la diversité des e-transferts, dans les possibilités d'applications, mais aussi dans les équipements nécessaires. On constatera que les cartes nécessitent un équipement plus lourd (TPV) pour les agents, et relativement léger chez les bénéficiaires : en effet, équiper les personnes de cartes ne demande pas plus d'infrastructures que la distribution d'espèces classique.

Du côté des téléphones mobiles, l'équipement n'est pas très conséquent, dans l'optique où les bénéficiaires et les agents possèdent déjà un téléphone. Dans ce cas, cela peut demander des fonds supplémentaires importants.

Le système des coupons, que ce soit les vouchers par téléphone mobile ou les e-coupons, est de loin celui qui requiert le moins d'équipement. Les bénéficiaires n'ont besoin de recevoir que des codes PIN et des numéros de voucher, et cela se fait le plus souvent sur des cartes cartonnées, peu chères et rapides à produire.

4.3 Limites

Les caractéristiques liées à chaque type de transferts ont été exposées dans les points précédents, mais plusieurs limites globales peuvent être tirées de ces techniques de paiements. Ces éléments peuvent nous aider à répondre à la question de l'avenir des e-transferts dans l'humanitaire et sont discutés dans ce point. À noter que les avantages de tels systèmes seront repris ultérieurement au point suivant.

Implémentation

Pour pouvoir être utilisées dans les commerces, les cartes impliquent l'implémentation de TPV dans ceux-ci. Cela peut ainsi soit limiter les utilisations de ce système, si peu de marchands sont équipés de tels appareils, soit imputer des coûts d'installations très importants pour les organisations humanitaires ou les gouvernements. (O'Brien et al., 2013). Dans le cas des e-coupons ou des téléphones mobiles, on rencontre moins ce genre de contraintes, sauf si les bénéficiaires, mais surtout les agents ne possèdent pas de téléphone mobile ou smartphone. Acquérir les systèmes de e-transferts peut donc être onéreux au début, même s'ils s'avèrent plus rentables et moins chers sur le long terme que les transferts classiques (World Bank Development et al., 2014).

La mise en place de ces systèmes peut dès lors parfois être longue, vu qu'il faut pouvoir contacter des agents et le leur fournir le matériel. Il est également nécessaire de contacter des prestataires de services, publics ou privés, d'établir un contrat de service et d'organiser tout le système. La mise en place des e-transferts est donc chronophage, et cela peut prendre plus de deux mois (Sossouvi, 2013). Après le tremblement de terre en Haïti, deux programmes de monnaie mobile (TchoTcho Mobile et T-Cash, des précurseurs en matière d'e-transferts humanitaires) ont été lancés pour venir en aide aux populations vulnérables, mais cela dix mois après que la catastrophe ait eu lieu (Dalberg Global Development, 2012). Néanmoins, une fois le système installé, les transferts d'argent sont plus rapides et flexibles que les transferts en espèces.

Enfin, la mise en place peut rencontrer des barrières au niveau étatique, concernant l'importation de certains outils (tels les TPV) ou la législation sur l'implémentation du système, comme l'empêchement de stockage d'argent par les opérateurs télécom (Smith et al., 2011). Ainsi, les lois nationales peuvent empêcher la création de ces systèmes sur leur territoire, et obliger les organisations à procéder de manière traditionnelle.

Retrait d'argent

Les méthodes de retrait d'argent se reposent également sur la disponibilité de liquidités des agents. Si le programme n'engage pas assez d'agents, ces derniers peuvent rapidement se trouver à court de monnaies si tous les bénéficiaires affluent en une fois (The Remote Cash project, 2016). Ce problème n'est pas rencontré avec les coupons ou si on utilise les cartes ou le portefeuille mobile directement pour acheter chez l'agent.

D'autre part, les retraits chez les agents sont souvent soumis à des taxes et des frais (Oberländer and Brossmann, 2014). Cela n'est pas le cas tout le temps, et ces coûts sont parfois pris en charge par les ONG. Toutefois, cela peut réduire ce que toucheraient les bénéficiaires si l'on utilisait des méthodes classiques.

Couverture réseau

Il ne faut pas sous-estimer les problèmes de connectivités : les systèmes de cartes et d'e-vouchers demandent un accès au réseau, même minimal pour les *smart cards*. Cela peut donc être un frein à l'implémentation des cartes en tant que solution humanitaire. En effet, le taux de pénétration de l'internet était de 48,7 % en 2017. Cela était encore plus faible en Afrique et en Asie, où cela était respectivement de 35,2 % et de 48,1 % (Internet World Stats, 2018a).

De la même manière, il faut une connectivité au réseau mobile pour pouvoir utiliser son portefeuille mobile (et donc encaisser des transferts), ou pour recevoir des tickets mobiles. Les taux de pénétrations sont plus importants pour le réseau mobile que pour l'internet, mais cela peut bien entendu empêcher la réalisation de ces techniques. De plus, il est impossible de prévoir la fiabilité des services de réseau, et ce, pour internet et pour le réseau mobile. Cette fiabilité est d'autant plus susceptible de diminuer lors

de conflits, de crises ou de catastrophes naturelles soudaines (The Remote Cash project, 2016).

Selon le rapport de la GHA (voir Figure 3, page 40), les pays recevant le plus d'aide humanitaire en transferts monétaires 2017 sont le Yémen, la Syrie, le Liban, la Palestine, l'Irak ou encore le Zimbabwe et l'Ouganda. Le Tableau 3 reprend les taux de pénétration d'abonnements de téléphones mobiles (2016 ou 2017) et d'internet (2018) les plus récents pour ces pays. Les sources proviennent de la GSMA (GSMA, 2017, 2016) et de l'Internet World Stats (Internet World Stats, 2018b, 2018c).

Tableau 3 - Taux de pénétration d'abonnements de téléphone mobile et d'internet pour les pays recevant de l'aide humanitaire en transferts monétaires

<i>Pays</i>	<i>Taux de pénétration d'utilisateurs uniques de téléphone mobiles (%)</i>	<i>Taux de pénétration d'utilisateurs d'internet (%)</i>
Yémen	41	48,3
Syrie	44	33
Liban	45	91
Palestine	44	60,5
Irak	48	48,3
Zimbabwe	58	40,2
Ouganda	41	42,9

Le Tableau 3 peut nous renseigner sur la viabilité des e-transferts dans les contextes humanitaires. En effet, des transferts monétaires ont déjà été réalisés dans ces pays, et sont donc a priori adaptés aux situations, ou du moins, ont été évalués comme tels. Ainsi, s'interroger sur la pertinence d'un e-transfert dans ces conditions n'est pas dénué de sens. On constatera que le taux de pénétration d'abonnements de téléphone mobile tourne autour de 45 %, mis à part pour le Zimbabwe, plus élevé. Le taux de pénétration d'internet est lui un peu moins conséquent, et se situe aux alentours de 40 %, excepté pour le Liban et la Palestine.

Que tirer de ces chiffres ? Globalement, dans tous les cas, moins d'un habitant sur deux dispose d'une connexion au réseau mobile ou au réseau internet. Dans de tels cas, des programmes d'aide humanitaires avec des e-transferts sont difficilement

envisageables. De plus, on sait que les situations d'aides humanitaires interviennent dans des contextes où les gens sont souvent pauvres et vulnérables, il est fort probable que ces taux diminuent encore plus dans les régions où les organisations humanitaires implantent un programme. On estimera que si la moitié de la population devant être ciblée par un programme ne possède pas l'accès aux réseaux mobile et internet, une intervention par e-transferts n'est pas envisageable.

Une question intéressante serait de savoir à partir de quels taux de pénétration est-il envisageable de réaliser un programme de e-transferts. Il est complexe de pouvoir répondre à cette question, tant à un niveau éthique – peut-on laisser certains potentiels bénéficiaires de côté ? – que technique – certaines méthodes, comme les *smart cards*, ne demandent pas que toute la population ait accès à internet. Le fait de laisser des personnes nécessiteuses en dehors des programmes va très clairement contre les principes humanitaires, et contre les objectifs de l'*Agenda for Humanity*⁹ (« *Leave no one behind* »). Toutefois, ces questions sont théoriques, et il est important de garder en tête que les taux de pénétration peuvent bloquer la réalisation des e-transferts, et donc la viabilité de ce système dans des pays en crise.

C'est pourquoi lorsque les périodes hors situations d'urgence, mais où une crise peut ressurgir rapidement (dans le cas des catastrophes cycliques par exemple), il est important de pousser sur le développement de tels réseaux. Il n'est pas toujours recommandé de perdre du temps et de l'argent à développer de telles infrastructures lorsque la zone est touchée par une catastrophe à déclenchement rapide (Smith et al., 2011).

Barrières technologiques

Il peut par ailleurs avoir des barrières technologiques : les populations peuvent ne pas être habituées aux technologies bancaires. Cela peut-être remédié via des formations, mais constitue un problème dans certaines régions et empêche l'utilisation des e-transferts (The Remote Cash project, 2016). Il faut s'assurer que tous les bénéficiaires soient confortables avec la technologie, pour qu'ils puissent en tirer la meilleure

⁹ Plan organisé par l'UN OCHA en cinq points qui exposent les changements nécessaires pour soulager les personnes vulnérables.

expérience possible, et utiliser cette technologie au mieux. Une part d'éducation de la population est indissociable de ces programmes.

On pourrait aussi nommer dans les barrières technologiques la disparité de genre dans les possesseurs de téléphone mobile. Dans les pays en développement, les femmes ont 21 % de chance de moins de posséder un téléphone. Cela peut donc potentiellement les empêcher de bénéficier de programmes avec des e-transferts (World Bank Development et al., 2014).

De plus, ce type de transferts pose un souci majeur en termes de compréhension de la part de la population bénéficiaire analphabète. Les bénéficiaires doivent souvent pouvoir lire et remplir un formulaire, ou tout simplement comprendre les instructions sur le TPV, l'ATM ou le téléphone mobile pour retirer de l'argent. Au Pakistan, un projet pilote de cartes en 2011 a rencontré d'énormes problèmes à cause de ces incapacités de lecture des bénéficiaires. Les membres de l'intervention devaient ainsi les assister lors du retrait d'argent, ce qui est une perte brute en termes de personnel (Nawaz, 2011).

On aurait également pu montrer les taux d'alphabétisation des pays recevant de l'aide humanitaire (Yémen, Syrie, etc.). L'exercice étant le même que pour le point précédent, cela a peu d'intérêt de le refaire. Toutefois, cela peut soulever les mêmes questions éthiques : si une petite partie de la population est analphabète, peut-on réaliser un programme de e-transferts ? Si oui, jusqu'à quel pourcentage ? Dans quelles mesures peut-on accompagner la population illettrée pour recevoir de l'argent par des programmes de e-transferts ? Là aussi, ces questions sont complexes, et on gardera à l'esprit que ce facteur peut empêcher la bonne réalisation des e-transferts.

Il est nécessaire toutefois de nuancer ces limites : plusieurs études suggèrent que ces barrières technologiques sont plus théoriques, et que les participants arrivent très souvent à utiliser les technologies, malgré les contraintes susmentionnées (CGAP, 2013). Par exemple au Brésil, si 24 % des utilisateurs trouvaient l'utilisation des cartes faciles au début du programme Bolsa Familia (voir note infrapaginale 6), ce pourcentage était de 96% après une année (Pickens et al., 2009). Au Pakistan, malgré un fort taux d'alphabétisation, 60 % des utilisateurs estimaient les cartes faciles d'utilisation et 95 % les préféraient au système traditionnels (Smith et al., 2011).

Enfin, on peut également nommer comme barrière technologique les erreurs, les pannes, les bugs et tout autre problème technique que l'on peut rencontrer avec les programmes en partie informatisés (Barca et al., 2010). Par exemple, l'envoi d'un transfert par mobile au mauvais numéro par le prestataire de service (Sossouvi, 2013). Cela peut empêcher certains bénéficiaires de recevoir leurs paiements ou coupons. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place une procédure pour d'une part, limiter ces erreurs, et d'autre part, permettre aux laissés-pour-compte de pouvoir encaisser leur transfert.

Biométrie

La problématique de l'analphabétisation peut en partie être résolue par les cartes sans contact, mais surtout par les signatures biométriques. Les empreintes digitales ou la reconnaissance de l'iris sont très simples à réaliser pour les bénéficiaires : il suffit d'apposer son doigt sur un lecteur ou de faire scanner son œil. On réduit de manière importante la lecture et l'écriture, ce qui simplifie l'utilisation pour les personnes analphabètes (Barca et al., 2010).

Il faut toutefois être précautionneux avec la biométrie, le choix de la technologie peut s'avérer important pour la bonne réalisation du programme. Par exemple, certaines personnes peuvent avoir eu des métiers abimant les mains ou les yeux, et par conséquent être difficilement intégrées par les technologies (Oberländer and Brossmann, 2014). Dans d'autres cas, certaines méthodes sont plus culturellement acceptables : le scanner de l'iris ne demande pas de contact physique, et uniquement les yeux doivent être visibles. Cela peut avoir son importance dans certains pays musulmans (Gelb and Decker, 2012). Dernièrement, la reconnaissance biométrique ne permet pas qu'un tiers puisse retirer à la place du bénéficiaire. Même si cela est initialement prévu pour (et donc éviter les vols ou les fraudes), cela peut être contrariant si le bénéficiaire a une mobilité réduite (Sossouvi, 2013). Il faut garder à l'esprit que les questions d'identification biométrique sont importantes pour le développement des e-transferts, et pourraient à elles seules constituer le sujet d'une recherche.

Identité et sécurité des données

Comme déjà mentionné, pour certaines méthodes, il est nécessaire pour le prestataire de service d'obtenir des données sur les bénéficiaires : leur identité, leur numéro de

téléphone, etc. Cela est imposé par le principe « *Know your customer* » (« Connaissez votre client ») des entreprises, ou par les lois nationales. L'organisation humanitaire peut également avoir besoin d'informations pour son propre programme. Ainsi, certaines informations peuvent potentiellement fuiter, et parvenir aux gouvernements, à d'autres entreprises voire « entre des mauvaises mains » (The Remote Cash project, 2016). Il est donc important de maximiser la sécurité des données des bénéficiaires dans ce genre de programme.

D'autre part, si l'identité des bénéficiaires est demandée pour la réalisation du programme, cela peut empêcher les personnes ne disposant pas de documents d'identité de participer au programme. Au niveau de la comptabilisation, pour s'assurer qu'une personne ne reçoit pas deux fois une carte à puce, les technologies biométriques peuvent venir en aide. Mais lorsqu'il s'agit de l'identification, pour prouver son identité au prestataire, cela est bien plus problématique.

Notoriété et expérience

Les e-transferts sont relativement nouveaux. Ils ne constituent pas une révolution en soi, et les organisations connaissent bien entendu leurs existences. Toutefois, il existe un manque de sensibilisation concernant ces technologies au sein même des organisations humanitaires (et d'autres nouvelles technologies comme des solutions en gestion de données). Ainsi, certaines ONG ne veulent pas se lancer dans les e-transferts par manque de connaissance, et d'autres sont même méfiantes (Smith et al., 2011). Il s'agit donc de la notoriété du système, qui pourra peut-être s'améliorer avec le temps, si les e-transferts se développent.

La nouveauté crée aussi un manque d'expérience pratique dans les institutions, que ce soit les ONG, les gouvernements ou les prestataires de service publics ou privés. En témoigne le nombre relativement faible d'études et de littérature sur le sujet, qui ne fait que se développer actuellement. Ces méthodes ne sont pas maîtrisées de tous, et cela peut causer des difficultés dans l'organisation d'un programme avec des e-transferts. Certaines situations n'ont encore jamais été rencontrées, et il se peut que le personnel mettant en place le programme ne sache pas comment réagir. Tout cela mène à lot d'erreurs humaines, et des technologies qui seront amenées à se professionnaliser avec le temps (Smith et al., 2011).

4.4 Bénéfices

Comme nous venons de le remarquer, il existe une série de limites relativement importantes aux e-transferts. Elles peuvent justifier l'absence de transferts électroniques dans certains PTM. Néanmoins, ces méthodes comportent également des bénéfices considérables comparés aux transferts monétaires classiques. Ceux-ci expliquent pourquoi ces technologies sont parfois préférées à l'argent physique. Ce point ci répond donc en grande partie à la question des apports des e-transferts dans l'humanitaire.

Les avantages des e-transferts comparés aux transferts classiques vont donc être détaillés exhaustivement dans ce point du mémoire. Le Tableau 4 résume ceux-ci dans un premier temps, afin de donner au lecteur une vue d'ensemble de ces avantages.

Tableau 4 – Caractéristiques des transferts physiques – électroniques (adapté de : Emmett, 2012)

	Physique	Électronique
Temps pour obtenir le transfert par bénéficiaire	2 à 4 heures	0,5 h
Coût par cycle de paiement	2 à 15 % - 1 à 4 \$	2 à 10 % - 1 à 2 \$
Fuites monétaires	4 à 15 %	1 à 4 %
Temps d'implémentation	3 à 12 mois	Plus de 6 mois
Services financiers additionnels	Aucun	Assurance, crédits, épargnes
Impacts de développement additionnels	Aucun	Oui

Coûts

Ce premier point peut sembler quelque peu contradictoire avec les limites d'implémentation présentées ci-dessus. Il s'avère en effet que les systèmes de e-transferts sont coûteux au lancement. Toutefois, à long terme, les coûts s'amenuisent et les investissements sont rentabilisés (Bold et al., 2012). Les économies sont réalisées dans le transport, la sécurité et les assurances des liquidités, puisque ces dépenses n'ont plus lieu avec les e-transferts. Une étude au Niger a montré que les coûts

d'administration étaient également plus faibles, estimé à 20 % moins important pour les e-transferts que pour le système physique (Aker et al., 2016).

Les coûts du personnel et de matériel sont également amoindris, il n'est plus question de devoir remplir et distribuer des enveloppes d'argent à donner aux bénéficiaires (Oberländer and Brossmann, 2014). Les coûts des e-transferts peuvent rester élevés en proportion si le nombre de bénéficiaires du programme est faible. Plus nombreux seront les bénéficiaires, moins chers et plus rentables seront les coûts par transfert.

Les coûts pour les bénéficiaires sont également moins importants : les bénéficiaires des zones rurales doivent parfois parcourir des distances considérables pour recevoir le transfert, mais aussi pour payer une facture par exemple, ce qui a un coût important. Les solutions de paiements mobiles permettent d'éviter de devoir se déplacer, et donc d'économiser des sommes importantes (World Bank Development et al., 2014). Toutefois, ces coûts restent élevés pour les bénéficiaires en l'absence d'un nombre suffisant d'agents de transferts (MacAuslan, 2010).

En outre, il ne faut pas négliger que si les coûts de départ sont importants, bien plus que pour les transferts physiques, les bénéfices ultérieurs ne sont pas que financiers à long terme. L'apport d'un téléphone mobile est non négligeable aux bénéficiaires, pour communiquer avec l'organisation, mais aussi à des fins privées. Ce point est généralement bien apprécié des bénéficiaires (O'Brien et al., 2013).

Rapidité d'intervention et timing

La rapidité d'intervention est également à prendre au long terme, puisque, comme on le voit sur le Tableau 4, l'implémentation des systèmes électroniques est plus longue que celle des transferts physiques. En revanche, une fois que le système est installé, les interventions sont bien plus rapides : là encore, l'absence de transport et de la logistique qui en découle réduit considérablement le temps d'action. Le fait que les transactions électroniques soient instantanées permet un gain de temps considérable pour atteindre les zones reculées (World Bank Development et al., 2014).

Les e-transferts permettent aussi que la population obtienne plus rapidement l'argent. La multiplication des endroits où les bénéficiaires peuvent recevoir l'argent est une des raisons explicatives : il y a moins de trajets à faire vers un lieu de distribution. Il a été calculé que dans certains cas, les bénéficiaires devaient parcourir des distances

deux fois moins longues pour obtenir leur transfert (Aker et al., 2016). La comparaison sur le Tableau 4 est indicative, puisque cela dépend de chaque programme, mais des études rapportent que les bénéficiaires mettent effectivement moins de temps pour collecter le transfert (Bold et al., 2012; Muralidharan et al., 2014). Là aussi, cela dépend du nombre de points de retraits d'argent.

De plus, les bénéficiaires peuvent choisir quand ils reçoivent leur paiement, et éviter les files d'attente que l'on rencontre lors des distributions d'argent (ce qui fait également gagner du temps) (Devereux and Vincent, 2010). On peut donc estimer que ces méthodes sont moins dégradantes et plus dignes pour les bénéficiaires (Oberländer and Brossmann, 2014).

Ainsi, on peut constater que pour des crises chroniques, implémenter des systèmes électroniques s'avère judicieux. Il faut du temps pour mettre en place la méthode, mais plusieurs bénéfices sont tirés par la suite de cette installation.

Accessibilité et bénéficiaires

Les limites invoquées ultérieurement concernant la couverture des réseaux et les barrières technologiques sont réelles et peuvent empêcher la réalisation d'e-transferts. Toutefois, il existe plusieurs preuves que ces derniers peuvent être accessibles, d'un point de vue de la compréhension de la technologie, mais aussi de l'accès aux zones reculées (Smith et al., 2011). Cette accessibilité touchait même les couches les plus vulnérables des sociétés, telles que les personnes très pauvres, les femmes seules ou les communautés pastorales.

On a déjà mentionné des exemples de la facilité d'utilisation au point Barrières technologiques (page 61). Il exposait que malgré certaines problématiques réelles, les bénéficiaires trouvaient les cartes simples d'utilisation. On constate donc qu'on ne peut pas réellement tirer de caractéristique concrète : dans certains cas, les populations sauront rapidement utiliser la technologie, dans d'autres, cela sera plus laborieux et chronophage. Pour estimer au mieux si les communautés vont rencontrer des problèmes avec les technologies, il est nécessaire de réaliser des évaluations préparatoires.

Malgré cela, énormément d'études confirment que les bénéficiaires préfèrent les transferts électroniques aux transferts manuels (Bold et al., 2012; Pickens et al., 2009; Smith et al., 2011; citées dans: Oberländer and Brossmann, 2014).

Sécurité

Les systèmes électroniques introduisent un paramètre nouveau dans les PTM : la vérification de l'identité du bénéficiaire. Via les codes PIN ou les reconnaissances biométriques, on peut identifier de manière unique les participants aux programmes. Cela on augmente drastiquement les chances que le transfert soit reçu par le bon bénéficiaire, c'est donc une sécurité importante pour ces derniers (Emmett, 2012).

De plus, on diminue par conséquent les risques de fraudes, et surtout, de bénéficiaire fantôme, c'est-à-dire des bénéficiaires qui n'existent pas ou qui se sont volontairement inventés une double identité pour le programme, ce qui peut être plus simple via les PTM manuels. La vérification d'identité permet de nettoyer des bases de données de ces utilisateurs fantômes. Une statistique impressionnante de ces systèmes de sécurité est la diminution de 25 % de bénéficiaires dans un PTM au Botswana avec l'introduction de la vérification biométrique (Gelb and Decker, 2012). On réalise là aussi des économies.

Dans un autre registre, on augmente la sécurité des staffs des organisations, des bénéficiaires et des prestataires de service. Les e-transferts suppriment les convois d'argent et les distributions manuelles, on diminue donc leur vulnérabilité à des vols ou à des embuscades lorsqu'on se trouve dans des zones instables (Devereux and Vincent, 2010).

Un autre facteur peut potentiellement améliorer la sécurité des bénéficiaires : la discrétion des e-transferts. En effet, ceux-ci sont moins voyants par les non-bénéficiaires ou toute autre personne potentiellement intéressée par cet argent. Cela réduit donc les pressions engendrées sur les participants par des amis ou des membres de la famille, et évite les risques d'amalgames et stigmatisation des bénéficiaires (Mercy Corps, 2014).

Inclusion financière

On notera que les systèmes basés sur les cartes peuvent introduire les utilisateurs au système bancaire. Ainsi, en ayant eu un contact avec des institutions financières plus

formelles, cela peut donner aux bénéficiaires des capacités de compréhension, mais surtout un accès aux services financiers, tels que des prêts ou des crédits (Aker, 2011; O'Brien et al., 2013). Le système de portefeuille mobile peut quant à lui leur permettre une pléthore de services bancaires : envoi d'argent à des tiers, recevoir des salaires, payer des factures, réalisation d'épargnes, etc. Cela permet d'être plus connecté à l'économie au sens large (Pickens et al., 2009). C'est ce qu'on appelle l'inclusion financière, les participants sont inclus dans un système qu'ils pouvaient méconnaître auparavant.

L'inclusion financière promue par les e-transferts est toutefois bien discutée au sein de la communauté humanitaire. En effet, si les e-transferts peuvent donner la possibilité aux bénéficiaires d'accéder à des services bancaires supplémentaires, cela ne veut pas dire qu'ils le font. L'inclusion financière est rarement monitorée, et il existe assez peu de preuve pour lier les e-transferts à l'inclusion financière (Bailey, 2017; Smith et al., 2011). Des recherches menées au Zimbabwe, en Éthiopie ou au Bangladesh montrent que l'exposition à court terme au service de portefeuille mobile ne modifie pas le comportement financier des bénéficiaires. À moins que les PTM soient spécialement conçues pour améliorer l'accès aux services financiers (Oswill, 2017).

Transparence et corruption

Les méthodes électroniques sont plus traçables : toutes les transactions sont enregistrées dans des bases de données. Il est possible de suivre le chemin emprunté par l'argent du bailleur au bénéficiaire. Il est ainsi bien plus complexe de détourner de l'argent, ce qui s'avère simple avec des transferts physiques. Ceci est confirmé par la différence de fuites monétaires dans le Tableau 4. Ainsi, au Kenya, les e-transferts étaient perçus comme moins susceptibles à la corruption que l'aide en nature, et ce, du au nombre important de données enregistrées par la méthode électronique (Harmer et al., 2012).

Cela comporte plusieurs avantages : d'une part, les organisations organisant de tels PTM sont plus transparentes. Cela est également plus simple pour récolter des informations sur les dépenses de l'organisation : puisque tout est tracé, il suffit de chercher dans la base de données pour trouver ces informations. D'autre part, la diminution de corruption permet de réduire les coûts de programmes utilisant des e-transferts, comparés aux PTM classiques (Oberländer and Brossmann, 2014).

Il apparaît également que les transferts électroniques réduisent les cas d'extorsion des bénéficiaires. Par exemple, il n'y a pas de risque de pots-de-vin lorsqu'on effectue le transfert par mobile (Pickens et al., 2009).

Genre et société

Un avantage social conséquent des e-transferts est l'augmentation de la responsabilisation ainsi que la participation économique et décisionnelle des femmes dans leur foyer (Devereux and Vincent, 2010; Tirivayi et al., 2016; World Bank Development et al., 2014). Par exemple au Niger, les femmes de foyers recevant des transferts par mobile réalisaient plus de dépenses pour elles-mêmes et les enfants, et arrivaient à convaincre leur mari d'acheter de la nourriture de meilleure qualité (Aker et al., 2016). Cela peut être dû au fait que les e-transferts sont plus discrets, réduisant ainsi les normes et pressions sociales sur les pères de famille.

On notera aussi que malgré les problèmes de genre dans les possesseurs de téléphones mobiles (les femmes ont moins de chance d'avoir un téléphone que les hommes, voir le point Barrières technologiques), les facilités d'utilisation de la technologie ne semblent pas sexospécifiques (Aker et al., 2011; Bailey, 2017).

Les e-transferts apparaissent également comme augmentant le développement social des communautés dans lesquelles ils sont implémentés. Par la réduction de corruption, l'augmentation de sécurité et de la transparence, la participation des femmes, la possibilité de réaliser des économies, il est possible de constater de multiples bénéfices sociaux sur les bénéficiaires, leurs foyers et même les non bénéficiaires (Better Than Cash Alliance, 2018).

4.5 Utilisation

Dans quels cas peut-on utiliser les e-transferts ? A priori, leur utilisation ne diffère pas énormément des PTM classiques. Il y a évidemment une série de conditions importantes pour implémenter de tels programmes, nécessitant donc de réaliser des évaluations préparatoires importantes. On aura donc besoin des mêmes prérequis : relative stabilité, capacités des marchés à fournir les biens, mais aussi absence de tendance inflationniste ou encore le comportement des communautés adapté à l'utilisation de l'argent.

On peut toutefois constater quelques petites différences de conditions. Premièrement, les e-transferts dépendent moins de l'infrastructure du système bancaire, mais plus des opérateurs de téléphonie et d'internet. Le premier système a tendance à être moins stable en cas de crise que le second. De plus, on aura également besoin qu'un réseau d'agents de distribution soit implémenté, ou du moins, potentiellement implémentable. Un réseau trop peu fourni est une source de problème pour les bénéficiaires, et de réduction d'avantages de ces systèmes. La question de la sécurité locale se pose-t-elle moins avec les e-transferts : puisque les convois et les distributions planifiées sont supprimés, ce paramètre rentre moins en compte dans la réalisation des e-transferts, bien que cela soit important. Le fait que la société soit encline à la corruption est également un facteur moins influant dans les transferts électroniques, le stockage de données réduisant ce risque.

Ainsi, il est se peut que les e-transferts soient plus facilement utilisés que les PTM manuelles : les conditions sont moins contraignantes. Les étapes les plus lourdes sont bien entendu l'implémentation, qui demande beaucoup de temps et d'argent. Néanmoins, puisque les PTM classiques sont relativement bien adaptées aux situations d'urgence chronique ou à déclenchement lent, il est possible de préparer l'implémentation des e-transferts, et d'obtenir les nombreux avantages par la suite.

À l'heure actuelle, il n'existe malheureusement pas de chiffres intéressants sur l'utilisation des e-transferts dans la littérature, tels que les montants totaux de ces programmes ou les pays les plus visés par des transferts électroniques. Toutefois, il faut se rendre compte que ceux-ci occupent une faible place dans l'assistance humanitaire totale : les PTM au sens large représentent 10 % de l'argent dépensé dans les programmes d'aide humanitaire, avec environ 2,8 milliards de dollars en 2016 (voir 2.5 Quelques chiffres). Les e-transferts étant toujours peu utilisés comparativement aux transferts classiques, on peut effectivement se dire qu'ils ne constituent pas à l'heure actuelle une utilisation conséquente de la part de la communauté humanitaire.

5 E-transferts : avenir de l’humanitaire ?

Les premières parties de ce mémoire nous ont permis de nous différencier les différents types de PTM, d’exposer leurs applications aux situations d’urgence, ainsi que de présenter les transferts électroniques en cours d’utilisation à l’heure actuelle dans le secteur humanitaire, ainsi que leurs limites et leurs nombreux avantages. Cela a permis de se donner une idée quant à la viabilité des e-transferts. On a également pu constater leurs apports par rapport aux transferts classiques.

Rappelons maintenant une question motivant ce mémoire : est-ce que les e-transferts constituent l’avenir de l’humanitaire ?

D’une manière globale et brutale, et en considérant tous les bénéfices des e-transferts, il n’est, selon moi, pas possible de répondre par l’affirmative à cette question. On a pu le voir dans le Chapitre 3, les PTM ne peuvent s’appliquer que dans certaines conditions, et il n’est pas propice d’assister les personnes affrontant des situations d’urgence extrême, lors de catastrophes à développement rapide, avec de telles techniques d’intervention. C’est pourquoi les programmes d’aide en nature devront toujours être employés, pour des situations que l’on peut dire chaotiques.

Par exemple, si l’on reprend le cas de Haïti, les e-transferts ont pu intervenir pour aider les populations après le tremblement de terre. Mais ces programmes sont apparus dans la phase de réhabilitation, dix mois après la catastrophe. Il semble donc que les transferts électroniques peuvent être employés dans des urgences, mais en attendant leur mise en place et le rétablissement des marchés, de l’aide en nature est indispensable dans les premières phases post-cataclysme.

Cela ne veut pas dire que les e-transferts sont inappropriés lors d’urgence humanitaire. Il existe une pléthore de cas où ils le sont, mais ce sont des urgences spécifiques. Un cas notoire de l’utilisation des e-transferts dont on a parlé est celui des inondations au Pakistan : si des programmes électroniques peuvent intervenir rapidement dans de telles situations, c’est dû à la chronicité de ces événements, le pays est en effet fréquemment touché par ces calamités.

En revanche, on peut arguer que les e-transferts sont un avenir important pour les PTM. Les possibilités qu’offrent les transferts électroniques sont plus importantes que les limites qu’ils présentent. On a surtout pu constater que les e-transferts comportaient

de nombreux avantages comparés aux PTM manuelles, notamment l'accès aux zones rurales, des avantages financiers et de rapidité d'intervention, une grande flexibilité, plus de transparence, une diminution de corruption ou des bénéfices sociaux. Un point important qui argumente en faveur des e-transferts est la préférence des bénéficiaires pour ces méthodes (voir page 67 Accessibilité et bénéficiaires) : c'est avant tout vers eux que l'on doit se tourner pour savoir quel type d'intervention est propice et convenable. Cela laisse présager que les e-transferts vont se développer durant les années à venir, et remplacer certains PTM manuels.

De plus, les PTM dans leur ensemble prennent petit à petit une part grandissante de l'aide humanitaire générale : de 8 % en 2015, les PTM constituaient 10% des dépenses humanitaires totales en 2016 (GHA, 2018). C'est une faible augmentation (quoique, 2 % par an n'est pas une croissance médiocre), mais cela montre qu'ils se développent. Par conséquent, les e-transferts seront amenés eux aussi à prendre de l'importance, et venir en aide à plus de personnes vulnérables.

Évidemment, il ne faut pas négliger tous les challenges que posent les e-transferts, notamment en termes de couverture de réseau, de facilité d'utilisation aux personnes peu éduquées ou en fiabilité des systèmes. Il semble important d'axer les programmes sur le bien-être des bénéficiaires, leur compréhension et leur utilisation des technologies. Toutefois, il existe déjà des solutions envisageables à ces défis : les réseaux mobiles et internet se développent et couvrent des zones de plus en plus reculées (voir page 45, E-transferts) permettant de toucher plus de foyers. Le temps gagné par le personnel humanitaire via les e-transferts peut leur permettre, par exemple, d'investir plus dans les formations des bénéficiaires, et dans des programmes sociaux à leur rencontre.

En conclusion, l'on peut avancer que les e-transferts, au vu de leurs bénéfices et de la digitalisation mondiale, sont un des avènements de l'aide humanitaire, mais pas le seul avenir. Il semble donc nécessaire de continuer à étudier ces phénomènes et à réaliser des rapports et des analyses des PTM comprenant des e-transferts.

6 Conclusion

Assister les personnes vulnérables est la raison d'être de l'action humanitaire. Pour pouvoir exercer cette mission au mieux, il est nécessaire d'étudier la manière dont on la réalise, pour s'améliorer dans l'aide des populations démunies. Ce travail avait pour but de s'intéresser de plus près à deux ensembles de techniques d'intervention humanitaire, les transferts monétaires et les e-transferts.

Le premier objectif était d'étudier ceux-ci afin de voir s'ils étaient applicables en situation d'urgence. On a pu constater que les méthodes étudiées, à savoir les transferts monétaires classiques, les coupons et le CFW, proposent une série d'avantages comparés à l'aide en nature. Dans certains cas, elles sont plus adaptées pour assister les besoins des bénéficiaires, leur laissant le choix dans la manière dont ils répondent à ceux-ci. Une plus grande rapidité, efficacité, des apports sociaux non négligeables, une amélioration de la dignité des bénéficiaires sont des bénéfices conséquents de ces techniques. Il s'avère que les personnes visées par des transferts monétaires préfèrent souvent ceux-ci à l'aide en nature (Bailey and Harvey, 2015).

Cependant, il n'a pas pu être répondu de manière totalement positive à la pertinence des PTM dans les situations d'extrême urgence. Le bien-fondé de l'utilisation des PTM dépend énormément du type d'urgence à laquelle ont fait face. Dans le cas de catastrophe à développement rapide et soudain (tremblement de terre, tsunami, coup d'État), la situation est trop instable que pour effectuer un PTM : les marchés sont absents et le temps d'implémentation d'un PTM peut être trop long pour répondre aux besoins des personnes démunies. Il faut alors privilégier dans un premier temps des programmes d'aide en nature, pour potentiellement envisager des transferts monétaires dans la phase de réhabilitation après la catastrophe.

A contrario, les catastrophes cycliques ou à développement lent (inondations) sont plus prévisibles. Le résultat de tels événements n'en demeure pas moins urgent, mais les conditions sont plus stables et permettent alors la réalisation de PTM. Entre autres, l'existence d'un marché et d'un système bancaire rend les transferts monétaires fonctionnels, voire plus adaptés que l'aide classique.

On a pu le constater : les aides en nature ou en cash ne doivent pas être vues comme deux techniques distinctes, mais comme des outils complémentaires, devant aider aux

Chapitre 6 – Conclusion

mieux les communautés vulnérables. Il s'avère que ces méthodes devraient plus être utilisées de pair qu'être opposées (Gentilini, 2007).

La seconde partie de ce mémoire s'adressait aux e-transferts, de nouveaux systèmes permettant de distribuer de l'argent aux bénéficiaires. Dans un premier temps, il était question de se renseigner sur les apports de telles technologies à l'aide humanitaire. Ils sont multiples : augmentation de la vitesse d'intervention et de la transparence, diminution des coûts pour les organisations et les bénéficiaires, du temps de déplacement de ces derniers et de la corruption, amélioration de la sécurité et des relations de genre au sein du foyer, inclusion financière ou encore systèmes plus dignes pour les participants.

Ces techniques ne sont toutefois pas une solution miracle, et les e-transferts posent un certain nombre de défis. Les plus importants sont selon moi l'utilisation des bénéficiaires analphabètes, très isolés ou peu éduqués, ainsi que la couverture des réseaux mobiles et d'internet, nécessaire à ces technologies. Toutefois, on peut présumer que l'action humanitaire ainsi que les opérateurs de tels réseaux pourront affronter au mieux ces challenges.

En ayant constaté les apports des e-transferts, on a pu répondre à la dernière question de ce mémoire : est-ce que ces technologies sont l'avenir de l'humanitaire ? Comme mentionné, ce ne sont pas des solutions miracles, et les PTM dans leur ensemble (physiques ou électroniques) ne sont pas adaptées à certaines situations ou catastrophes. On ne peut donc pas dire que les e-transferts sont l'avenir de l'humanitaire au singulier. En revanche, vu leurs avantages comparés aux transferts monétaires classiques, les e-transferts ont de bonnes chances de se développer encore plus ces prochaines années, voire de suppléer la distribution manuelle d'argent.

Je voudrais terminer ce mémoire par une conclusion plus personnelle et moins académique. Les réponses présentées ici sont des hypothèses, et il est possible que certains exemples ou que l'avenir contrediront les propos avancés ici. Ce travail ne se veut pas être la référence absolue, mais souhaite plutôt ouvrir le débat des transferts monétaires en apportant des éléments de réponses.

Lors de la réalisation de ce travail, plusieurs difficultés ont été rencontrées. D'une part, la littérature est parfois trop conséquente autour du sujet : énormément d'études concernant les transferts monétaires sont réalisées, chaque programme, une fois

Chapitre 6 – Conclusion

terminé ou en cours de réalisation, est analysé. Cela génère de la documentation trop lourde, et souvent redondante. Il est donc quelques fois complexe de synthétiser et traiter toutes ces informations.

D'autre part, l'absence d'expérience en sciences humaines a selon moi été une difficulté personnelle dans la rédaction de ce mémoire. Provenant d'une filière de sciences naturelles, j'ai pu perfectionner pendant plusieurs années une méthodologie de travail adaptée dans ce contexte. Écrire un mémoire en sciences humaines ne rentrait pas forcément dans ce canevas, et cela a perturbé ma manière de travailler.

Toutefois, la réalisation d'un tel travail, et plus largement d'un master complémentaire en action humanitaire, m'a permis d'acquérir une somme importante de connaissances, mais aussi de capacités dans un domaine qui m'était totalement inconnu. Cela a largement contribué à l'ouverture de ma pensée.

7 Bibliographie

- Adams, L., 2007. Learning from Cash-based Responses to the Tsunami - Final Report. Overseas Development Institutes, London.
- Agenda for humanity, 2016. Grand Bargain Summary [WWW Document]. Agenda Humanity. URL <https://www.agendaforhumanity.org/initiatives/3861> (accessed 8.14.18).
- Aker, J.C., 2017. Comparing Cash and Voucher Transfers in a Humanitarian Context: Evidence from the Democratic Republic of Congo. *World Bank Econ. Rev.* 31, 44–70. <https://doi.org/10.1093/wber/lhv055>
- Aker, J.C., 2012. Examining Differences in the Effectiveness and Impacts of Vouchers and Unconditional Cash Transfers. Concern Worldwide, Tufts University.
- Aker, J.C., 2011. Dial “A” for agriculture: a review of information and communication technologies for agricultural extension in developing countries. *Agric. Econ.* 42, 631–647. <https://doi.org/10.1111/j.1574-0862.2011.00545.x>
- Aker, J.C., Boumnijel, R., McClelland, A., Tierney, N., 2016. Payment Mechanisms and Antipoverty Programs: Evidence from a Mobile Money Cash Transfer Experiment in Niger. *Econ. Dev. Cult. Change* 65, 1–37. <https://doi.org/10.1086/687578>
- Aker, J.C., Boumnijel, R., McClelland, A., Tierney, N., 2011. Zap It to Me: The Short-Term Impacts of a Mobile Cash Transfer Program - Working Paper 268. Center for Global Development, Washington, D.C.
- Audsley, B., Halme, R., Balzer, N., 2010. Comparing cash and food transfers: a cost-benefit analysis from rural Malawi, in: *Revolution: From Food Aid to Food Assistance, Innovations in Overcoming Hunger*. Omamo, S. W., Gentilini, U., Sandström, S., World Food Programme, Rome, pp. 89–102.
- Bailey, S., 2017. Electronic transfers in humanitarian assistance and uptake of financial services: a synthesis of ELAN case studies. Humanitarian Policy Group, Overseas Development Institute.
- Bailey, S., 2013. The Impact of Cash Transfers on Food Consumption in Humanitarian Settings: A review of evidence, Study for the Canadian Foodgrains Bank.
- Bailey, S., Harvey, P., 2015. State of evidence on humanitarian cash transfers, Note for the High Level Panel on Humanitarian Cash transfers. Overseas Development Institutes, London.
- Bailey, S., Hedlund, K., 2012. The impact of cash transfers on nutrition in emergency and transitional contexts: A review of evidence. Overseas Development Institutes, London.
- Barca, V., Hurrell, A., MacAuslan, I., Visram, A., Willis, J., 2010. Paying attention to detail: how to transfer cash in cash transfers. *Enterp. Dev. Microfinance* 24, 10–27. <https://doi.org/10.3362/1755-1986.2013.003>
- Berg, M., Mattinen, H., Pattugalan, G., 2013. Examining Protection and Gender in Cash and Voucher Transfers. World Food Programme and UNHCR.

Chapitre 7 – Bibliographie

- Better Than Cash Alliance, 2018. Why Digital Payments? [WWW Document]. Better Cash Alliance. URL <https://www.betterthancash.org/why-digital-payments> (accessed 8.16.18).
- Bold, C., 2010. Pakistan Floods —Branchless Banking Responds [WWW Document]. CGAP. URL <http://www.cgap.org/blog/pakistan-floods-%E2%80%94branchless-banking-responds> (accessed 8.13.18).
- Bold, C., Porteus, D., Rotman, S., 2012. Social Cash Transfers and Financial Inclusion. CGAP.
- Bold, C., Rotman, S., 2010. Financially inclusive payment mechanisms for social cash transfer programmes. Presentation for CGAP.
- Cabot Venton, C., Bailey, S., Pongrazc, S., 2015. Value for Money of Cash Transfers in Emergencies.
- CGAP, 2013. Direct Benefit Transfer and Financial Inclusion: learning From Andhra Pradesh. CGAP.
- CICR, 2014. Guide d'analyse des marchés. Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- Creti, P., 2010. The Impact of Cash Transfers on Local Markets: A case study of unstrusted markets in Northern Uganda. The Cash Learning Partnership.
- Creti, P., Jaspars, S., 2006. Cash-transfer Programming in Emergencies. Oxfam GB.
- Crozet, E., Ait Aissa, M., Ogden, K., 2014. Mise en Oeuvre des Interventions Monétaires: Un manuel pour les professionnels de terrain. Action Contre la Faim.
- Dalberg Global Development, 2012. Haiti Mobile Money: A point in time case study. Bill & Melinda Gates Foundation.
- Davies, S., 2007. Making the Most of It: A Regional Multiplier Approach to Estimating the Impact of Cash Transfers on the Market. Concern Worldwide (Malawi).
- Deschamps, S., 2018. Cash Programming.
- Devereux, S., 2006. Cash Transfers and Social Protection. Johannesburg.
- Devereux, S., Vincent, K., 2010. Using technology to deliver social protection: exploring opportunities and risks. *Dev. Pract.* 20, 367–379. <https://doi.org/10.1080/09614521003709940>
- DG ECHO, 2014. eSingleForm 2014. DG ECHO.
- DG ECHO, 2013. The USE of Cash and Vouchers in Humanitairan Crises: DG ECHO funding guidelines. DG ECHO.
- Doetinchem, O., Xu, K., Carrin, G., 2008. Conditional cash transfers: what's in it for health? (No. 1), Technical Briefs for Policy-Makers. World Health Organization.
- Doocy, S., Tappis, H., 2017. Cash-based approaches in humanitarian emergencies: a systematic review. Campbell Collaboration.

Chapitre 7 – Bibliographie

- Emmett, B., 2012. Electronic payments for cash transfer programmes: Cutting costs and corruption or an idea ahead of its time? (No. 8), Pension watch: Briefings on social protection in older age. Help Age International, London.
- Evans, D.K., Popova, A., 2014. Cash transfers and temptation goods : a review of global evidence (No. WPS6886). The World Bank.
- Ewins, P., Harvey, P., Savage, K., Jacobs, A., 2006. Mapping the Risks of Corruption in Humanitarian Action.
- Farrington, J., Harvey, P., Slater, R., 2005. Cash Transfers in the COntext of Pro-Poor Growth. Overseas Development Institutes, London.
- Fenn, B., 2017. Impacts of Cash on Nutrition outcomes. Research 4 Action.
- Fiszbein, A., Schady, N.R., Ferreira, F.H.G., 2009. Conditional cash transfers: reducing present and future poverty, A World Bank policy research report. World Bank, Washington D.C.
- Gairdner, D., Mandelik, F., Moberg, L., 2011. We Accept Cash: Mapping Study on the Use of Cash Transfers in Humanitarian, Recovery and Transitional Response. Norwegian Agency for Development Cooperation.
- Gelb, A., Decker, C., 2012. Cash at Your Fingertips: Biometric Technology for Transfers in Developing Countries. *Rev. Policy Res.* 29, 91–117. <https://doi.org/10.1111/j.1541-1338.2011.00539.x>
- Gentilini, U., 2014. Our Daily Bread: What is the Evidence on Comparing Cash versus Food Transfers? (No. 1420), Social Protection and Labor. World Bank Group, Rome.
- Gentilini, U., 2007. Cash and Food Transfers: A primer. World Food Programme, Rome.
- GHA, 2018. Global Humanitarian Assistance Report 2018. Global Humanitarian Assistance, Development Initiative.
- GHA, 2017. Global Humanitarian Assistance Report 2017. Global Humanitarian Assistance, Development Initiative.
- Gordon, L., 2015. Risk and humanitarian cash transfer programming. Overseas Development Institutes, London.
- Grace, J., 2003. One Hundred Households in Kabul: A Study of Winter Vulnerability, Coping Strategies, and the Impact of Cash-for-Work Programmes on the Lives of the “Vulnerable.” Afghanistan Research and Evaluation Unit, Case Studies Series.
- GSMA, 2018. The Mobile Economy 2018. GSMA, London.
- GSMA, 2017. The Mobile Economy Sub-Saharan Africa 2017. GSMA, London.
- GSMA, 2016. The Mobile Economy Middle East and North Africa 2016. GSMA, London.
- Harmer, A., Harvey, P., Odhiambo, M., 2012. Food Assistance Integrity Study: Analysis on the 2011 drought response in Kenya. Transparency International Kenya.

Chapitre 7 – Bibliographie

- Harvey, P., 2007. Cash-based Responses in Emergencies. *IDS Bull.* 38, 79–81. <https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.2007.tb00383.x>
- Harvey, P., 2005. Cash and vouchers in emergencies. Humanitarian Policy Group, Overseas Development Intitute, London.
- Harvey, P., Haver, K., Hoffmann, J., Murphy, B., 2010. Delivering Money: Cash transfers mechanisms in emergencies. The Cash Learning Partnership, London.
- Hidrobo, M., Hoddinott, J., Peterman, A., Margolies, A., Moreira, V., 2014. Cash, food, or vouchers? Evidence from a randomized experiment in northern Ecuador. *J. Dev. Econ.* 107, 144–156. <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2013.11.009>
- High Level Panel on Humanitarian Cash Transfers, 2015. Doing cash differently: How cash transfers can transform humanitarian aid. Overseas Development Institutes, London.
- Howard, J., 2017. When kids get first cell phone around the world. CNN.
- Humanitarian Response, 2018. Cash Transfer | HumanitarianResponse [WWW Document]. Humanit. Response. URL <https://www.humanitarianresponse.info/fr/applications/tools/category/cash-transfer> (accessed 8.15.18).
- ICRC, 2007. Guidelines for cash and transfer programming. ICRC.
- Idris, I., 2017. Conflict-sensitive cash transfers: social cohesion. GSDRC Univ. Birm.
- Internet World Stats, 2018a. World Internet Users Statistics and 2017 World Population Stats [WWW Document]. URL <https://www.internetworldstats.com/stats.htm> (accessed 8.14.18).
- Internet World Stats, 2018b. Africa Internet Users, 2018 Population and Facebook Statistics [WWW Document]. URL <https://www.internetworldstats.com/stats1.htm> (accessed 8.14.18).
- Internet World Stats, 2018c. Middle East Internet Statistics, Population, Facebook and Telecommunications Reports [WWW Document]. URL <https://www.internetworldstats.com/stats5.htm> (accessed 8.14.18).
- Juillard, H., Kukrety, N., Vince, R., Henderson, E., 2013. *Marchés et transferts monétaires : Manuel de Mise en Oeuvre et Procédures opérationnelles normalisées*. Oxfam GB.
- Khan, M.E., Hazra, A., Kant, A., Ali, M., 2016. Conditional and Unconditional Cash Transfers to Improve Use of Contraception in Low and Middle Income Countries: A Systematic Review. *Stud. Fam. Plann.* 47, 371–383. <https://doi.org/10.1111/sifp.12004>
- Lumsden, S., Naylor, E., 2002. *Cash for Work Programming: A practical Guide*. Oxfam GB, Nairobi.
- MacAuslan, I., 2010. Evaluation of Concern’s Post Elecetion Violence Recovery (PEVR) Programme. Concern Worldwide and Oxford Policy Management.
- Mattinen, H., Ogden, K., 2006. Cash-based interventions: lessons from southern Somalia. *Disasters* 30, 297–315. <https://doi.org/10.1111/j.0361-3666.2005.00322.x>

Chapitre 7 – Bibliographie

- Mercy Corps, 2017. The Cash Transfer Implementation Guide, Cash Transfer Programming Toolkit. Mercy Corps, Portland.
- Mercy Corps, 2014. E-transfer implementation guide. Mercy Corps, Portland.
- Mercy Corps, 2007. Guide to Cash-for-Work Programming. Mercy Corps.
- Muralidharan, K., Niehaus, P., Sukhtankar, S., 2014. Payments infrastructure and the performance of public programs: Evidence from biometric smartcards in India. National Bureau of Economic Research.
- Nawaz, A., 2011. Pakistan Flood Response: Piloting Cash Transfers through Prepaid Debit Card. Oxfam.
- Oberländer, L., Brossmann, M., 2014. Electronic Delivery Methods of Social Cash Transfers (No. 18). Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, Eschborn.
- O'Brien, C., Hove, F., Smith, G., 2013. Factors affecting the cost-efficiency of electronic transfers in humanitarian programmes. Cash Learning Partnership.
- Oswill, B., 2017. Opinion: E-transfers don't naturally promote financial inclusion — but they can [WWW Document]. Devex. URL <https://www.devex.com/news/sponsored/opinion-e-transfers-don-t-naturally-promote-financial-inclusion-but-they-can-90531> (accessed 8.15.18).
- Oxfam, 2013. Marchés et transferts monétaires: Manuel de mise en oeuvre et procédures opérationnelles normalisées. Oxfam GB, Oxford.
- Oxfam, 2005. Food Aid or Hidden Dumping? Separating Wheat from Chaff (No. 71), International Birefing Paper. Oxford.
- Peppiatt, D., Mitchell, J., Holzmann, P., 2001. Cash transfers in emergencies: evaluating benefits and assessing risks. Humanitarian Practice NETwork.
- Pickens, M., Porteus, D., Rotman, S., 2009. Banking the Poor via G2P Payments (No. Focus Note 98). CGAP, Washington D.C.
- Pietzsch, S., 2011. Unconditional cash transfers: giving choice to people in need. Action Against Hunger USA.
- Poisson, G., 2011. Cash Transfer Programming In Emergencies: Cash Transfer Mechanisms and Disaster Preparedness in the Philippines. Cash Learning Partnership.
- Ravallion, M., 1992. On “Hunger and Public action” A review Article on the Book by Jean Drèze and Amartya Sen. World Bank Res. Obs. 7, 1–16.
- Smith, G., MacAuslan, I., Butters, S., Trommé, M., 2011. New Technology Enhancing Humanitarian Cash and Voucher Programming. Cash Learning Partnership.
- Sossouvi, K., 2013. Directives pour la Mise en Oeuvre de Transferts Electroniques en Situation d'Urgence. The Cash Learning Partnership.
- Spencer, A., Parrish, C., Lattimer, C., 2016. Counting cash: tracking humanitarian expenditure on cash-based programming (No. 505). Overseas Development Institutes, London.

Chapitre 7 – Bibliographie

- Spiegel, P.B., 2017. The humanitarian system is not just broke, but broken: recommendations for future humanitarian action. *The Lancet*. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(17\)31278-3](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(17)31278-3)
- The Cash Learning Partnership, 2018. Beneficiary Data Protection - CaLP [WWW Document]. URL <http://www.cashlearning.org/digital-payments/operationalizing-beneficiary-data-protection-1> (accessed 8.16.18).
- The Cash Learning Partnership, 2015. Notes d'orientation: Les transferts monétaires dans les programmes de moyens d'existence, Atelier d'apprentissage CaLP. The Cash Learning Partnership, Dakar.
- The Remote Cash project, 2016. Les transferts monétaires et la programmation à distances en situation d'urgence. The Remote Cash project.
- Tirivayi, N., Matondi, P., Tomini, S.M., Tesfaye, W.M., Chikulo, S., van den Berg Morelli, C., 2016. Humanitarian Assistance through Mobile Cash Transfers: Emergency Cash-First Response to food security in drought-affected communities in Southern Zimbabwe through a mobile cash transfer project. United Nations University, Maastricht.
- UNICEF, 1988. Quick Assessment: Cash for Food Programme. UNICEF/RRC Emergency Intervention, Addis Abeba.
- USAID, 2017. Cash-for-Training Supports Vulnerable Families in South Sudan, USAID Success Story. USAID.
- Weickert, J., Herzog, M., 2016. Field Manual for Humanitarian e-voucher programs in Turkey. Welt Hunger Hilfe, Bonn, Germany.
- World Bank, 2018a. Population ages 0-14, total | Data [WWW Document]. www.data.worldbank.org. URL <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.0014.TO?view=chart> (accessed 8.16.18).
- World Bank, 2018b. The Little Data Book on Financial Inclusion 2018. World Bank, Washington, D.C.
- World Bank Development, Better Than Cash Alliance, Bill & Melinda Gates Foundation, 2014. The opportunities of digitizing payments. The World Bank, Washington, D.C.
- Wyeth, N., 2011. Mobile Money Technical Challenges & Mobile Voucher Overview. FrontlineSMS.

Mots-clés

Aide humanitaire – transferts monétaires – e-transferts – urgence – avenir

Résumé

Les transferts monétaires sont des techniques de plus en plus utilisées dans l'assistance humanitaire globale. Il s'avère en effet que donner de l'argent directement aux personnes vulnérables comprend une série de gains comparé à l'apport d'aide humanitaire en nature. D'autre part, avec la mondialisation et la digitalisation, de plus en plus de personnes sont connectées. Cela a donné lieu à l'émergence de nouvelles techniques, les transferts électroniques aux bénéficiaires, basés sur les téléphones mobiles ou les cartes bancaires.

En vue de toujours améliorer l'action humanitaire, étudier ces phénomènes semble pertinent. Ce mémoire souhaite donc apporter des éléments de réponses à deux questions et se décompose en deux parties. D'une part, est-ce que les transferts monétaires sont adaptés aux situations les plus urgentes ?

Il a pu être exposé que, bien que disposant d'une pléthore d'avantages comparés l'aide en nature, les transferts monétaires ne s'appliquaient que très difficilement aux catastrophes à développement rapide, telles que des tremblements de terre ou des coups d'État. La situation lors d'événements pareils est trop peu stable que pour permettre aux programmes de transferts monétaires de s'appliquer. En revanche, ils sont bien adaptés aux catastrophes à développement lent ou des calamités cycliques (sécheresse, inondation), ou à la période de réhabilitation des catastrophes à développement court.

La deuxième question adressée dans ce mémoire concernait les e-transferts : est-ce que ceux-ci sont l'avenir de l'humanitaire ?

Ce type de transferts comportent beaucoup de bénéfices vis-à-vis des transferts monétaires manuels, notamment la préférence des bénéficiaires. Toutefois, comme ces derniers, il existe trop de situations où ils ne sont pas pertinents. Il a été établi dans le cadre de ce mémoire qu'il serait compliqué de ne plus utiliser l'aide humanitaire en nature, celle-ci intervenant bien juste après des catastrophes. Néanmoins, les e-transferts constituent une solution prometteuse concernant les programmes de transferts monétaires. Il semble donc nécessaire de continuer à expérimenter ces méthodes, toujours dans l'objectif de subvenir au mieux aux besoins des personnes démunies.